



Rapport sur la paperasserie



RAPPORT SUR LA PAPERASSERIE AU CANADA

Le coût de la réglementation pour les PME

Parrainé par



7^e édition



Rapport sur la paperasserie au Canada

Le coût de la réglementation pour les PME

7^e édition

Laure Anna Bomal, économiste

Marvin Cruz, directeur de la recherche

Table des matières

Faits saillants du rapport	3
Introduction	4
Le coût de la réglementation pour les entreprises.....	7
Réglementation et productivité	18
Le fardeau réglementaire par palier de gouvernement et les priorités des PME	21
Réformer efficacement la réglementation	27
Conclusions et recommandations	30
Annexe A : Méthodologie	33
Annexe B : Sondage	38
Annexe C : Autres données.....	41

Faits saillants du rapport

Le poids de la paperasserie

- En 2024, la paperasserie représentait 35 % du fardeau administratif. Plus l'entreprise est petite, plus la proportion de la réglementation associée à la paperasserie augmente.
- La même année, les propriétaires d'entreprise ont consacré en moyenne 735 heures (92 jours) à la réglementation, dont 256 (32 jours) étaient considérées comme de la paperasserie. C'est 58 heures (8,6 %) de plus que l'estimation de 677 heures calculée par la FCEI pour 2020.
- Pour 87 % des propriétaires de PME, l'excès de règlements réduit considérablement la productivité de leur entreprise et sa capacité de croissance.

Le coût de la réglementation

- En 2024, la réglementation a coûté 51,5 milliards de dollars aux entreprises canadiennes, dont 17,9 milliards en paperasserie. C'est 5 milliards (13,5 %) de plus que l'estimation de 45,4 milliards calculée par la FCEI pour 2020.
- Dans les entreprises plus petites, les charges salariales forment la majeure partie du coût de la réglementation par employé.

Le fardeau des entreprises les plus petites

- Plus une PME est petite, plus la conformité réglementaire lui demande du temps, par employé.
- Plus une PME est petite, plus la réglementation lui coûte cher, annuellement, par employé.



Avec tout le temps et les ressources qu'il faut investir pour s'adapter à l'évolution sans fin des règles et des formalités administratives, je finis par ne pas pouvoir m'occuper de la croissance de mon entreprise. La paperasserie est si lourde que j'ai dû embaucher un commis comptable et lui confier le suivi de la conformité pour pouvoir enfin me consacrer davantage au service à la clientèle.

- Propriétaire d'entreprise, Services professionnels
Moins de 5 employés
Colombie-Britannique

Introduction

Les entreprises canadiennes doivent composer avec un paysage réglementaire complexe qui, en plus de leur poser d'importants défis au quotidien, leur coûte **annuellement 51 milliards de dollars**¹. Un sondage témoigne des pressions exercées : près de la moitié (44 %) des propriétaires d'entreprise classent la réglementation et la paperasserie gouvernementales parmi leurs plus grands défis — au 4^e rang après les taxes et impôts, les coûts d'exploitation tels que les coûts de main-d'œuvre et les frais généraux (figure 1)². Ces pressions combinées minent de plus en plus la viabilité des entreprises, qui concilient difficilement la hausse de leurs coûts d'exploitation et l'alourdissement du fardeau de la conformité réglementaire. Le stress financier fait aussi augmenter le coût des biens et services, ce qui se répercute à terme sur les consommateurs. Les exigences réglementaires façonnent également la perception du climat des affaires, allant jusqu'à influencer sur les conseils que les propriétaires d'entreprise donneraient à des personnes envisageant de se lancer en affaires. Seul un sur cinq (18 %) recommanderait à quelqu'un de démarrer une entreprise en ce moment³.

Le fardeau réglementaire — que 62 % des répondants qualifient d'obstacle majeur au démarrage d'entreprise — n'a pas que des coûts financiers; il accapare aussi du temps et de l'énergie essentiels à la croissance et à l'innovation. Alors qu'ils voudraient se consacrer à des projets d'expansion et à l'amélioration de leur offre, bien des propriétaires d'entreprise croulent sous des formulaires, des demandes de permis et des exigences de conformité qui n'en finissent plus.

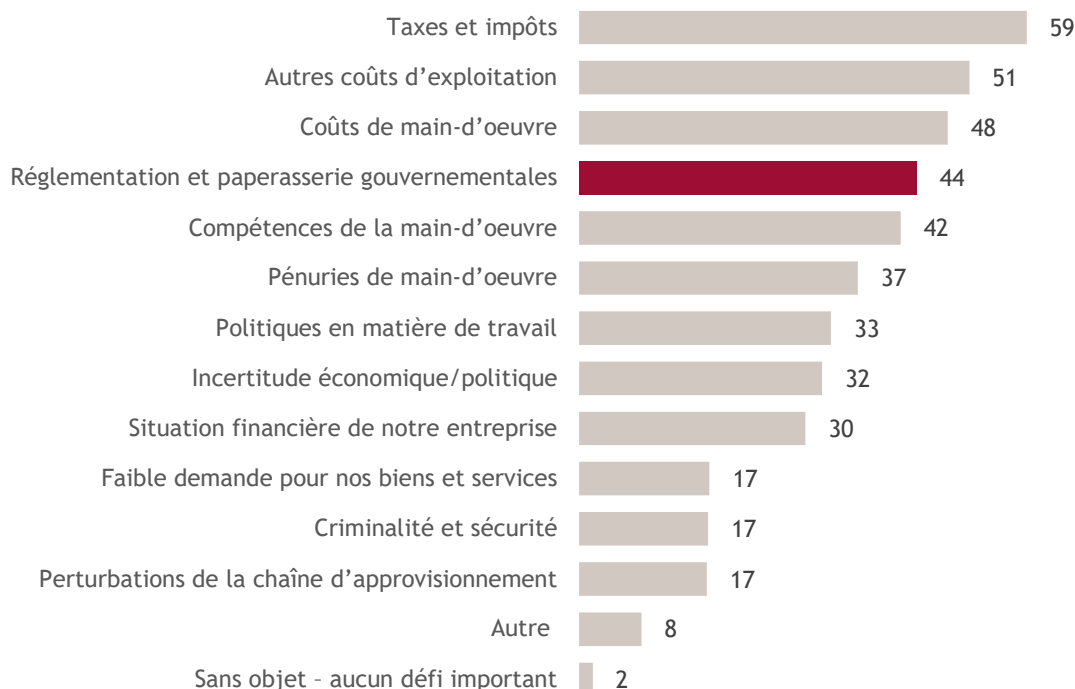
¹FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024 (n = 2 230).

²FCEI, sondage *Votre voix* – août 2024, du 8 au 21 août 2024 (n = 2 329).

³FCEI, sondage *Votre voix* – septembre 2024, du 5 au 23 septembre 2024 (n = 1 157).

Figure 1

La réglementation et la paperasserie gouvernementales figurent parmi les plus grands défis des entreprises (% des réponses)



Source : FCEI, sondage *Votre voix* – août 2024, du 8 au 21 août 2024 (n = 2 329).

Question : Quels sont les plus gros défis auxquels votre entreprise fait face actuellement? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

Pour mieux décortiquer ce fardeau, nous faisons la distinction entre deux catégories de réglementation : celle qui est justifiée et celle qui est excessive (la paperasserie). La réglementation justifiée a une réelle valeur ajoutée : ses avantages pour la société l'emportent sur ses coûts. Elle accroît l'efficacité des marchés, protège les entreprises et les consommateurs ou préserve la santé et la sécurité de la population. Ce qui n'entre pas dans cette catégorie s'appelle paperasserie et englobe aussi bien la réglementation excessive (règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires) que les délais inutiles et la qualité médiocre du service à la clientèle offert par le gouvernement. La paperasserie mine la productivité, diminue les salaires, décourage l'esprit entrepreneurial et ne procure aucun avantage net.

Au chapitre de la croissance annuelle moyenne de la productivité du travail, le Canada est à la traîne de la plupart des pays de l'OCDE. Selon des projections, il sera appelé à enregistrer la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant la plus faible des économies avancées; il est donc crucial qu'il trouve des moyens de stimuler sa production^{4,5}. La réduction de la réglementation excessive pourrait

⁴ Simon Gaudreault, « Productivité au Canada : comment libérer BEAUCOUP plus de temps et de ressources dans notre économie », FCEI, Blogue Perspective PME, 4 avril 2024. <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/productivite-au-canada-comment-liberer-beaucoup-plus-de-temps-et-de-ressources-dans-notre-economie>

⁵ Business Council of British Columbia (2021), *OECD predicts Canada will be the worst performing advanced economy over the next decade... and the three decades after that*. <https://www.bcbc.com/insight/oecd-predicts-canada-will-be-the-worst-performing-advanced-economy-over-the-next-decade-and-the-three-decades-after-that/>

libérer des ressources pour des activités orientées vers la croissance, ce qui améliorerait la productivité et les perspectives économiques à long terme.

Depuis 2005, la FCEI estime le coût imposé par la réglementation fédérale, provinciale et municipale aux entreprises canadiennes de toutes tailles⁶. Dans cette 7^e édition du *Rapport sur la paperasserie au Canada*, nous actualisons cette analyse et illustrons le fardeau que la réglementation fait peser sur la croissance, la productivité et la compétitivité des PME. Nous recommandons également des mesures à prendre pour réformer efficacement le cadre réglementaire afin qu'il soutienne davantage la réussite des entreprises canadiennes.

⁶ La FCEI a estimé les coûts en 2005, 2008, 2012, 2014, 2017 et 2020, et sa méthodologie reste essentiellement inchangée depuis le début, ce qui facilite les comparaisons entre années.

Le coût de la réglementation pour les entreprises

Faits saillants de cette section :

- **Des coûts à la hausse** : En 2024, la réglementation représentait un coût de 51,5 milliards de dollars pour les entreprises canadiennes, soit 13,5 % de plus qu'en 2020. Les principales causes de l'augmentation sont la hausse des charges salariales et des honoraires professionnels et l'accroissement du temps consacré à la conformité.
 - En 2024, le coût de la réglementation s'est élevé à 10 208 \$ par employé pour les entreprises de moins de 5 employés. C'est plus de cinq fois le coût imposé aux entreprises de 100 employés ou plus.
- **Augmentation du temps consacré à la conformité** : En 2024, les propriétaires d'entreprise ont consacré en moyenne 735 heures à la conformité réglementaire, soit 8,6 % de plus qu'en 2020 (677 heures). Sur ces heures, 256 ont été consacrées à la paperasserie.
 - En 2024, les entreprises de moins de 5 employés ont passé 198 heures par employé à se conformer à la réglementation, contre 8 heures pour les entreprises de 100 employés ou plus.
- **Réduire la paperasserie** : Les propriétaires d'entreprise estiment que le fardeau réglementaire pourrait être réduit de 35 % - l'équivalent de 17,9 milliards de dollars - sans que l'intérêt public ne soit compromis. Ils pourraient ainsi se réapproprier 268 millions d'heures (l'équivalent d'environ 137 000 emplois à temps plein) pour effectuer des activités plus productives et axées sur la croissance.
- **La conformité, source de stress** : 90 % des propriétaires de PME affirment que l'excès de règlements leur cause beaucoup de stress, les obligeant souvent à travailler de longues heures, au détriment de leur équilibre travail-vie personnelle.
- **La réglementation décourage l'entrepreneuriat** : À cause du fardeau réglementaire, 68 % des propriétaires de PME ne recommanderaient pas l'entrepreneuriat à la prochaine génération, ce qui pose un risque pour l'innovation et la croissance économique.



Depuis quatre ans, les défis que posent les changements de politiques au fédéral et au provincial augmentent de manière exponentielle [...]. Je reporte mes projets d'expansion pour me conformer à toutes les règles annoncées (sans savoir si elles changeront ou si elles seront effectivement en vigueur le temps que je réussisse à apporter les changements qu'elles m'imposent). Tout ça est coûteux et stressant.

- Propriétaire d'entreprise, Hébergement et restauration
Moins de 5 employés
Colombie-Britannique

Depuis 2005, la FCEI estime le coût qu'impose la réglementation fédérale, provinciale et municipale aux entreprises canadiennes. Ses estimations se fondent sur les résultats de sondages mesurant le temps et l'argent que les entreprises investissent pour se conformer à la réglementation. Le coût total de la réglementation pour l'entreprise type se compose de plusieurs éléments : les charges salariales, les honoraires professionnels, les dépenses nécessaires en équipements spéciaux ainsi que les pertes causées par des retards dus à la réglementation (consulter l'annexe A pour en savoir plus sur la méthodologie).

Augmentation du coût total de la réglementation et du temps consacré à la conformité au Canada

En 2024, le coût de la conformité à la réglementation imposée aux entreprises canadiennes par les trois paliers de gouvernement s'élevait à 51,5 milliards de dollars (pour connaître la ventilation des coûts par province, voir le tableau C.1 à l'annexe C)⁷. C'est 5 milliards de plus que l'estimation calculée par la FCEI en 2020 (45,4 milliards), soit une augmentation de 13,5 %⁸. Les principales causes de l'augmentation sont la hausse des charges salariales et des honoraires professionnels et l'augmentation du temps consacré à la conformité.

Les propriétaires d'entreprise estiment que le fardeau réglementaire pourrait être réduit de 35 % – l'équivalent de 17,9 milliards de dollars en 2024 - sans que l'intérêt public ne soit compromis (figure 2). Par comparaison, en 2020, les répondants considéraient que 28 % du coût total de la réglementation représentait de la paperasserie (l'équivalent de 12,7 milliards en dollars de 2024)⁹.

⁷ Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2024 (n = 2 230) et sur les données de Statistique Canada.

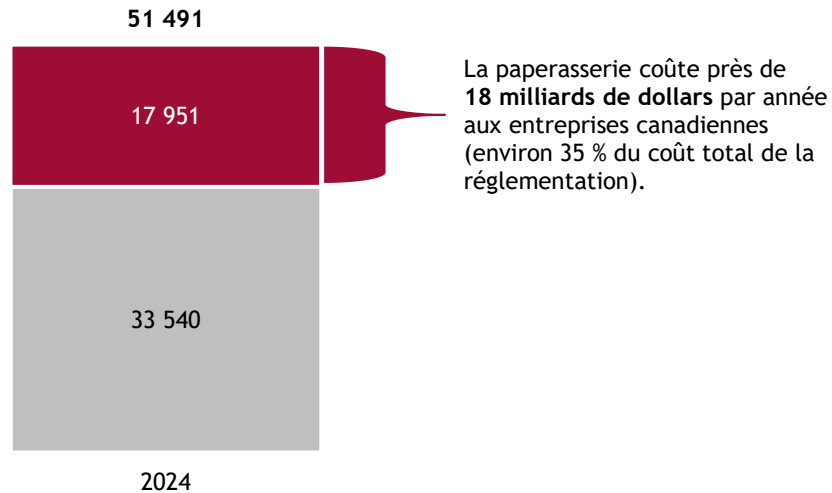
⁸ Les chiffres sont exprimés en dollars de 2024. Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

⁹ Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada. En dollars de 2024.

Figure 2

Coût de la paperasserie (en millions de dollars de 2024)

■ Paperasserie ■ Réglementation nécessaire



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024 (n = 2 230).

Remarque : En moyenne, les propriétaires d'entreprise ont affirmé que le fardeau réglementaire pourrait être réduit de 35 % sans que l'intérêt public ne soit compromis.

En 2024, les entreprises de toutes tailles ont consacré 768 millions d'heures à la conformité réglementaire, ce qui équivaut à près de 394 000 emplois à temps plein¹⁰. Une réduction de 35 % permettrait aux propriétaires de se réapproprier 268 millions d'heures, l'équivalent de près de 137 000 emplois à temps plein. Ces heures de plus pourraient servir à planifier des expansions, à servir des clients, à former du personnel ou à passer du temps en famille. Il en découlerait assurément une hausse de la productivité partout au pays.

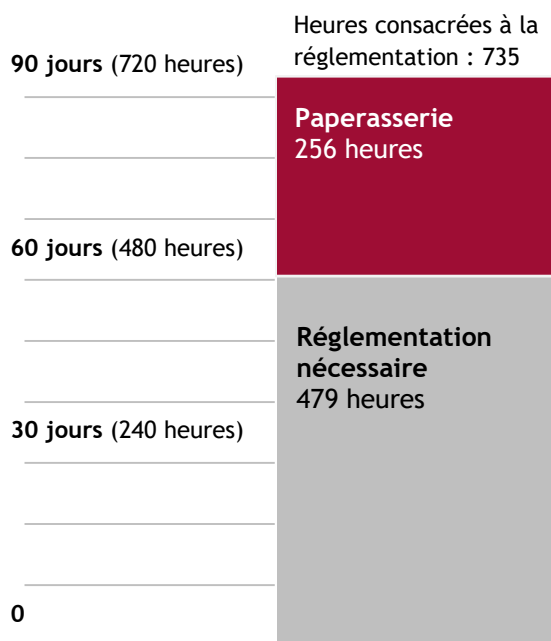
Le temps moyen que les propriétaires d'entreprise consacrent à la conformité réglementaire a aussi augmenté. En 2024, il a atteint 735 heures (92 jours ouvrables), une augmentation de 8,6 % par rapport à 677 heures (85 jours ouvrables) en 2020 (figure 3)¹¹. Sur ces 735 heures, 256 (soit 32 jours) étaient consacrées spécifiquement à la paperasserie — une hausse par rapport à 189 heures en 2020. Cette tendance donne à penser que divers facteurs participent à l'alourdissement du fardeau de la conformité (par exemple, la complexité et la portée des règlements).

¹⁰ Ce calcul est basé sur 1 950 heures de travail par année (l'équivalent de 37,5 heures de travail par semaine).

¹¹ On suppose qu'une journée ouvrable compte 8 heures (735 heures par année/8 heures par jour = 92 jours par année).

Figure 3

Nombre moyen d'heures consacrées à la réglementation par entreprise, en heures et en jours ouvrables, en 2024



Source : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2024 (n = 2 230).

Remarque : En moyenne, les propriétaires d'entreprise jugent que le fardeau réglementaire pourrait être réduit d'environ 35 % sans que l'intérêt public ne soit compromis, soit 256 heures de paperasserie.

Le coût de la réglementation

Les plus petites entreprises assument un fardeau disproportionné

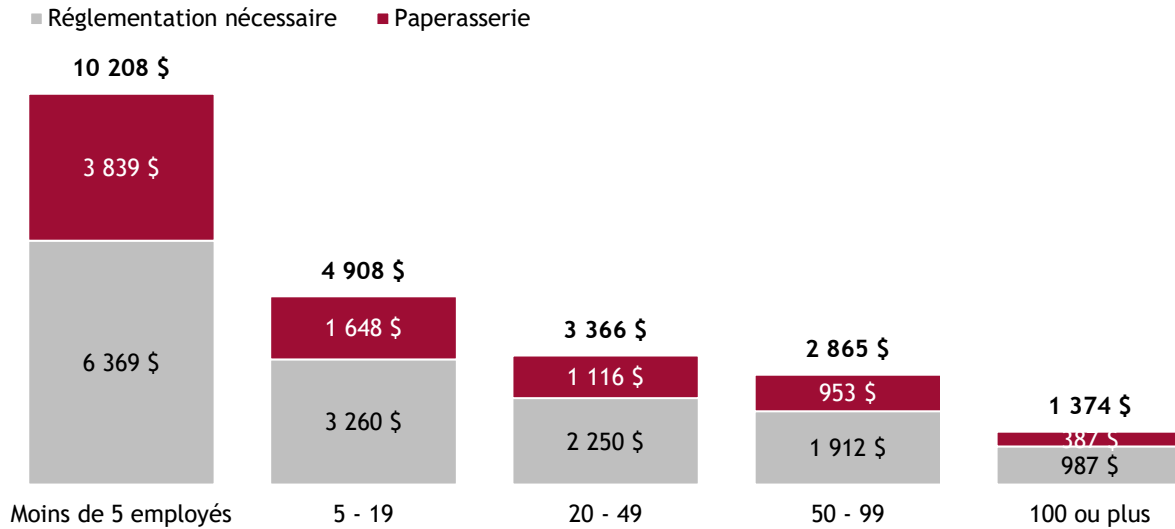
Le coût annuel de la réglementation impose un fardeau disproportionné aux plus petites entreprises (figure 4). En 2024, ce coût s'est élevé à 10 208 \$ par employé pour les entreprises de moins de 5 employés. C'est plus de cinq fois le coût imposé aux entreprises de 100 employés ou plus (1 374 \$). Après correction pour tenir compte de l'inflation (en dollars de 2024), le coût annuel de la réglementation par employé a augmenté pour les PME de toutes les tailles entre 2020 et 2024, sauf pour celles de 100 employés et plus, où il resté relativement stable¹².

Le fardeau réglementaire est particulièrement lourd pour les microentreprises, qui n'ont souvent ni les fonds ni le personnel requis pour gérer efficacement la conformité. Selon nos données, la proportion de ces entreprises où la conformité réglementaire est gérée à l'interne, par le propriétaire ou les employés, est d'au moins 60 %, comparativement à 33 % environ dans les PME les plus grandes. Les plus grandes entreprises peuvent répartir les tâches liées à la réglementation entre un plus grand nombre d'employés. De plus, la plupart ont des ressources internes affectées à la surveillance et à la conformité réglementaires ou confient ces fonctions à des tiers. Bref, les propriétaires de PME doivent donc souvent renoncer à consacrer du temps et de l'énergie à des activités visant la croissance pour s'occuper eux-mêmes de la conformité, jusqu'à ce qu'ils aient les moyens de faire appel à des spécialistes. Ce déséquilibre empêche les petites entreprises de déployer pleinement leurs ailes.

¹² Les calculs sont basés sur les sondages sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisés en 2020 (n = 4 603) et en 2024 (n = 2 230) ainsi que sur les données de Statistique Canada.

Figure 4

Coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars de 2024)



Sources : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2024 (n = 2 230) et sur les données de Statistique Canada.

Remarques

1. Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.
2. Le coût annuel de la paperasserie selon la taille de l'entreprise est calculé en fonction de la proportion moyenne dans laquelle le fardeau réglementaire pourrait être réduit sans nuire à l'intérêt public, selon les répondants. Cette proportion est de 38 % pour les entreprises de moins de 5 employés; de 34 % pour les entreprises de 5 à 19 employés; de 33 % pour les entreprises de 20 à 49 employés; de 33 % pour les entreprises de 50 à 99 employés; et de 28 % pour les entreprises de 100 employés ou plus.

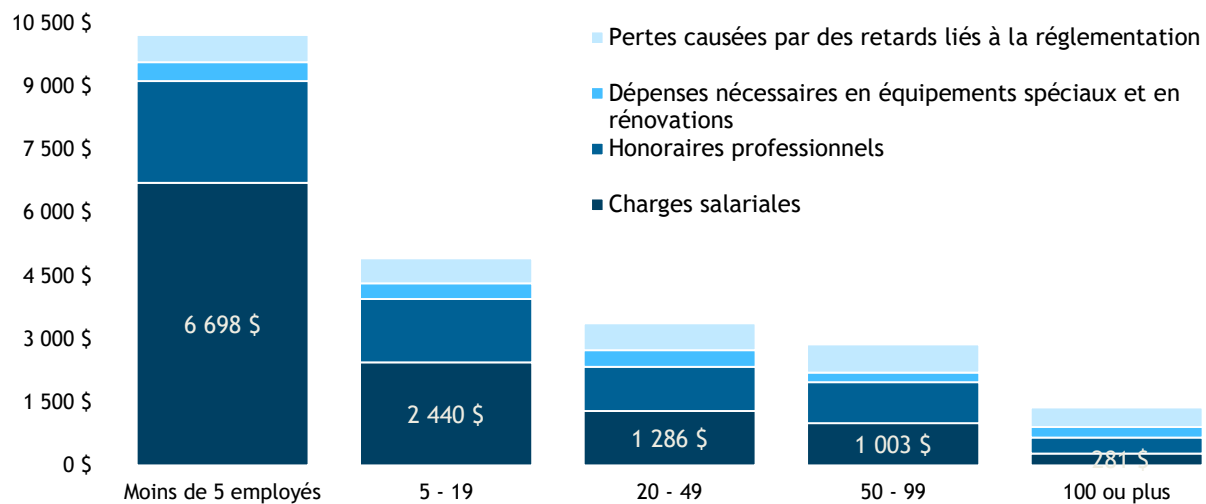
Détail du coût de la réglementation par employé

Le coût annuel de la réglementation se compose de quatre éléments : les charges salariales, les honoraires professionnels (p. ex., comptables), les dépenses nécessaires en équipements spéciaux et en rénovations, les pertes causées par des retards liés à la réglementation.

Les charges salariales correspondent au temps que les propriétaires d'entreprise et les employés consacrent à la conformité aux règlements (p. ex., remplir des formulaires). Par employé, ils forment la majeure partie du coût de la réglementation pour une PME (figure 5). Dans les entreprises de moins de 5 employés, par exemple, ces coûts représentent une tranche de 6 698 \$ sur un total de 10 208 \$. Ils sont aussi inversement proportionnels à la taille de l'entreprise, représentant environ deux tiers du total dans les PME de moins de 5 employés, mais autour de 20 % seulement dans celles de 100 employés ou plus. Dans les plus grandes entreprises, où des ressources accrues permettent de mieux absorber les coûts réglementaires, des économies d'échelle réduisent les charges salariales par employé.

Figure 5

Détail du coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars de 2024)



Source : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2024 (n = 2 230).

Remarque : Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

Les honoraires des professionnels (p. ex., comptables) constituent la deuxième composante en importance des coûts de la réglementation par employé. Comme les charges salariales, ils sont inversement proportionnels à la taille de l'entreprise. Dans les grandes PME, où l'on dispose de ressources internes, des économies d'échelle réduisent le coût des honoraires professionnels par employé.

Les deux dernières composantes, soit les pertes causées par des retards liés à la réglementation (p. ex., l'octroi tardif d'un permis gouvernemental) et les dépenses nécessaires de conformité à la réglementation (p. ex., des rénovations exigées à la suite d'une inspection gouvernementale), sont assez comparables d'une taille d'entreprise à l'autre.

Évolution du coût de la réglementation par employé, de 2020 à 2024

De 2020 à 2024, le coût de la réglementation par employé (en dollars de 2024) a augmenté pour la plupart des entreprises dans 3 des 4 catégories, soit les charges salariales, les honoraires professionnels et les pertes causées par des retards liés à la réglementation. La hausse la plus marquée, celle des charges salariales (33 % en moyenne), reflète la croissance des salaires enregistrée récemment au Canada^{13,14}. Par ailleurs, les coûts d'exploitation et les coûts de main-d'œuvre étant à la hausse¹⁵, les coûts en honoraires professionnels ont également augmenté (de 24 % en moyenne). Selon des commentaires reçus des propriétaires d'entreprise, cette dernière augmentation s'expliquerait par leur recours accru à des professionnels et à des logiciels comptables pour composer avec la complexité de la réglementation. Selon les propriétaires de PME, l'augmentation des pertes causées par des retards

¹³ FCEI, Baromètre des affaires^{MD}. Pour en savoir plus : www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/barometre-des-affaires.

¹⁴ Banque du Canada, Rémunération et coûts : Définitions, graphiques et données, 1998 à 2024, <https://www.bankofcanada.ca/rates/indicators/capacity-and-inflation-pressures/wages-costs-definitions/>. Consulté le 13 novembre 2024.

¹⁵ FCEI, Perspectives trimestrielles des PME, T2 2024 - Le point : L'explosion des coûts d'exploitation, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/perspectives-trimestrielles-des-pme>.

liés à la réglementation découle de l'allongement des délais de prestation de services essentiels tels que l'émission de permis.

Depuis notre dernier rapport (2021), seule la composante des dépenses nécessaires en équipements spéciaux et en rénovations a diminué. Ce chiffre tend à fluctuer d'une année à l'autre¹⁶, mais dans ce cas-ci, il est possible que les mesures d'adaptation à la pandémie aient fait augmenter les dépenses. Bien que nous ayons demandé aux répondants d'exclure les coûts réglementaires associés à la pandémie en 2021, il est possible que certaines réponses se chevauchent, et il est donc plus difficile d'isoler entièrement ces dépenses.

¹⁶Les calculs sont basés sur les sondages sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisés en 2012 (n = 5 978), en 2014 (n = 6 644), en 2017 (n = 5 838), en 2020 (n = 4 603) et en 2024 (n = 2 230).

Heures consacrées à la conformité

Plus l'entreprise est petite, plus elle consacre de temps à la conformité réglementaire

En plus de porter un lourd fardeau financier, les petites entreprises consacrent aussi plus de temps par employé à la conformité réglementaire que les plus grandes. En 2024, les entreprises de moins de 5 employés ont passé 198 h par employé à se conformer à la réglementation, contre seulement 8 h pour les entreprises de 100 employés ou plus (figure 6).

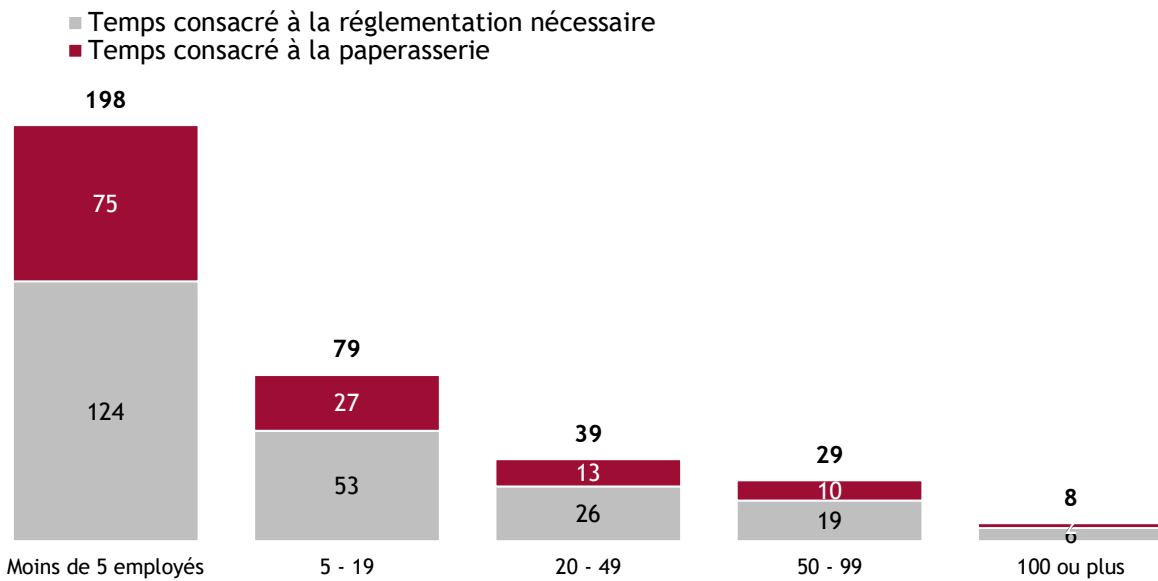
Le temps passé à se conformer à la réglementation est un irritant majeur pour les PME. Les propriétaires travaillent davantage d'heures que l'employé moyen et ont de nombreuses responsabilités^{17,18}. Nous le notions précédemment, la plupart s'occupent eux-mêmes de la conformité à la réglementation gouvernementale. Ils ont donc d'autant moins de temps pour faire croître leur entreprise, servir des clients ou former des employés. À long terme, cette situation peut étouffer la création d'emploi et la productivité, au détriment de l'économie canadienne. Des initiatives gouvernementales visant à réduire le temps consacré à la conformité (p. ex., des formulaires plus courts et plus simples) pourraient grandement contribuer à alléger les coûts de la réglementation pour les PME.

¹⁷ Les données de 2023 de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada (Tableau 14-10-0035-01, Heures habituellement travaillées selon l'industrie, données annuelles) montrent que les propriétaires passent plus d'heures au travail par semaine que les employés.

¹⁸ Bomal, Laure-Anna et François Vincent, *La semaine de 8 jours : l'impact des pénuries de main-d'œuvre sur le nombre d'heures travaillées par les propriétaires de PME canadiennes*, FCEI, avril 2023.

Figure 6

Moyenne annuelle d'heures consacrées à la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (2024)



Sources : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2024 (n = 2 230) et sur les données de Statistique Canada.

Remarques

1. Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.
2. Le coût de la paperasserie selon la taille de l'entreprise est calculé en fonction de la proportion moyenne dans laquelle le fardeau réglementaire pourrait être réduit sans nuire à l'intérêt public, selon les répondants. Cette proportion est de 38 % pour les entreprises de moins de 5 employés; de 34 % pour les entreprises de 5 à 19 employés; de 33 % pour les entreprises de 20 à 49 employés; de 33 % pour les entreprises de 50 à 99 employés; et de 28 % pour les entreprises de 100 employés ou plus.

La réglementation a des coûts cachés : elle cause du stress et décourage l'entrepreneuriat

Au-delà des pertes de temps et d'argent, la réglementation excessive crée beaucoup de frustration chez les propriétaires de PME. Bien que la frustration et le stress ne puissent pas être quantifiés en argent, ils font manifestement payer un prix aux entreprises. Au Canada, environ 9 propriétaires de PME sur 10 (90 %) indiquent que l'excès de règlements ajoute un stress important dans leur vie (figure 7). Étant donné le nombre d'heures par employé que la conformité réglementaire exige annuellement, beaucoup d'entrepreneurs doivent, sans surprise, travailler en dehors des heures normales pour se conformer à la réglementation qui les vise. Ils passent donc plus de temps au travail et moins auprès de leurs proches, ce qui nuit à leur équilibre travail-vie personnelle¹⁹.

Le stress lié à la réglementation aujourd'hui pourrait décourager l'entrepreneuriat demain. Environ 2 propriétaires de PME sur 3 (68 %) indiquent que, compte tenu de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel, ils ne conseilleraient pas à la prochaine génération de lancer une entreprise (figure 7). Pour empirer les choses, les entreprises continuent de composer avec des coûts d'exploitation et des taux d'intérêt élevés qui limitent leurs ventes et alourdissent leur financement. La paperasserie ajoute un obstacle de plus en créant des conditions défavorables aux affaires, ce qui pourrait finir par décourager

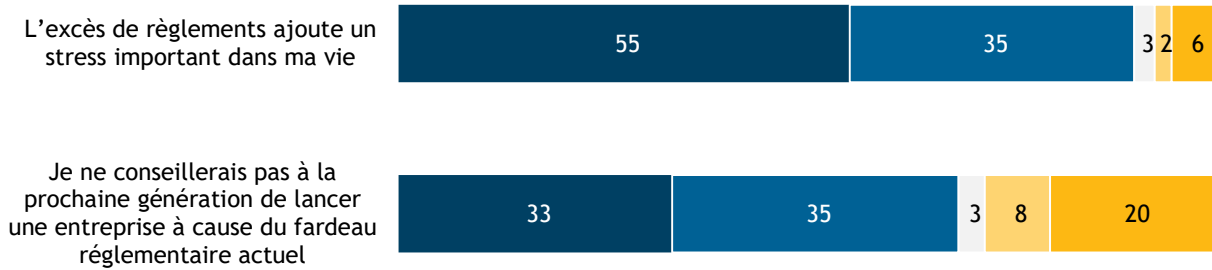
¹⁹Cruz, M. et al., *Rapport sur la paperasserie au Canada 2015*, FCEI, 2015.

l'innovation, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises. À long terme, tous ces facteurs menacent non seulement la compétitivité des entreprises, mais aussi la vitalité de l'économie et de la société du Canada.

Figure 7

Coût social de la réglementation (% des réponses)

■ Tout à fait d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Je ne sais pas/sans objet ■ Plutôt en désaccord ■ Pas du tout d'accord



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024. Premier sujet : n = 2 551; deuxième sujet : n = 2 545.

Réglementation et productivité

Faits saillants de cette section :

- **La faible productivité de la main-d'œuvre** : Au chapitre de la croissance annuelle moyenne de la productivité du travail, le Canada est à la traîne de la plupart des pays de l'OCDE. Selon les projections, il enregistre la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant la plus faible des économies avancées de 2020 à 2060.
- **Les divers fardeaux réglementaires du Canada** : Le Canada établit certaines des conditions les moins favorables des pays de l'OCDE pour ce qui est du fardeau administratif, de l'efficacité de la réglementation et des processus d'octroi de permis, ce qui nuit à la compétitivité et à la productivité de son économie.
- **Conséquences pour les PME** : Les propriétaires de PME conviennent à 87 % que l'excès de règlements réduit la productivité de leur entreprise et sa capacité de croissance.
- **Les avantages potentiels de la réduction de la paperasserie** : Les propriétaires d'entreprise affirment que, si la réglementation était réduite, ils pourraient utiliser les économies réalisées pour prendre de l'expansion, embaucher du personnel, augmenter les salaires et améliorer l'équilibre travail-vie personnelle, toutes des choses qui stimuleraient la productivité et la croissance économique.



Le Canada connaît une baisse marquée de productivité, et le gouvernement clame haut et fort que les entreprises n'investissent pas assez. Mais quel intérêt avons-nous à investir pour améliorer notre productivité quand tout gain réalisé est aussitôt effacé par les lourds fardeaux administratifs qu'impose le gouvernement? Une introspection s'impose; si nous ne sommes pas productifs, c'est parce que nous gaspillons notre temps et notre argent à faire les tâches contre-productives qu'on nous impose.

- Propriétaire d'entreprise, Services professionnels
De 20 à 49 employés
Québec

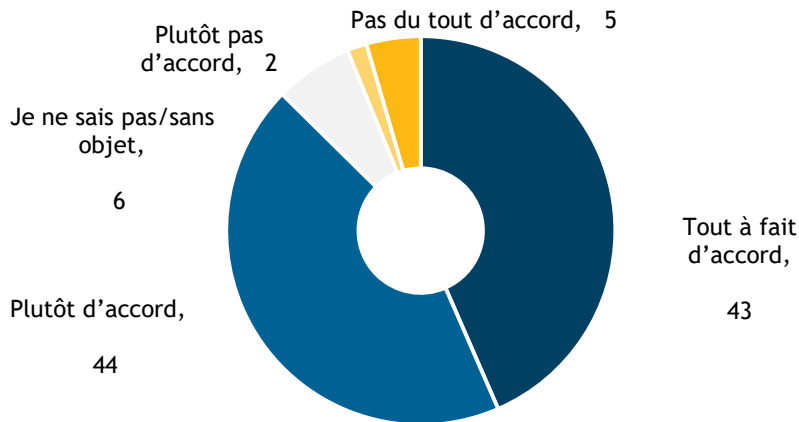
Le fardeau réglementaire a de profondes répercussions sur la compétitivité et la productivité globales de l'économie canadienne. Des comparaisons entre pays montrent que le Canada établit certaines des conditions les moins favorables de l'OCDE pour ce qui est du fardeau administratif, de l'efficacité de la réglementation et des processus d'octroi de permis²⁰. Selon une analyse conjointe de Transports Canada, de KPMG et de Statistique Canada, le nombre d'exigences réglementaires fédérales a augmenté de 40 % entre 2006 et 2021²¹, une tendance qui a un effet négatif sur la croissance de la production et de la productivité. Par ailleurs, entre 1981 et 2022, le Canada a accusé un retard sur la plupart des pays de l'OCDE sur le plan de la croissance annuelle moyenne de la productivité du travail²². Selon les projections de l'OCDE, il enregistrera la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant la plus faible des économies avancées de 2020 à 2060^{23,24}.

Les propriétaires d'entreprise subissent directement les effets du fardeau réglementaire sur la productivité. À l'échelle canadienne, 87 % des propriétaires de PME jugent que la réglementation excessive nuit à la productivité et à la capacité de croissance de leur entreprise (figure 8). Ce pourcentage est sensiblement le même, quelle que soit la taille de l'entreprise (voir l'annexe C).

Pour renverser ces tendances, un virage s'impose. L'élimination de tâches réglementaires superflues libérerait du temps et des ressources pour des activités orientées vers la croissance, ce qui améliorerait la production et la compétitivité du Canada à long terme²⁵.

Figure 8

L'excès de règlements réduit considérablement la productivité de mon entreprise et sa capacité de croissance (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024 (n = 2 552).

²⁰ Source : Organisation de coopération et de développement économiques, PIB par heure travaillée, <https://data.oecd.org/fr/lprdy/pib-par-heure-travaillee.htm>. Consulté le 25 octobre 2024.

²¹ Statistique Canada, De la recherche aux connaissances : défis et occasions en matière d'innovation, d'adoption de technologies et de productivité, numéro 11-631-X au catalogue, ISBN 978-0-660-72597-0, 24 juillet 2024. Remarque : L'étude à laquelle renvoie ce rapport n'est pas encore publique; Statistique Canada compte la publier en 2025.

²² Productivité et prospérité au Québec - Bilan 2023, Centre sur la productivité et la prospérité - Fondation Walter J. Somers, HEC Montréal, mars 2024.

²³ Business Council of British Columbia (2021), *OECD predicts Canada will be the worst performing advanced economy over the next decade... and the three decades after that*. <https://www.bcbc.com/insight/oecd-predicts-canada-will-be-the-worst-performing-advanced-economy-over-the-next-decade-and-the-three-decades-after-that/>

²⁴ Guillemette, Yvan et David Turner (2021), « The long game: Fiscal outlooks to 2060 underline need for structural reform », *OECD Economic Policy Paper*, n° 29, OECD publishing. <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/a112307e-en.pdf?expires=1719889705&id=id&accname=guest&checksum=D1F26553F4A00B3557FD80B34D84D7B0>

²⁵ Laura Jones, « The Drag on Productivity from Excessive Regulation », dans Institut Fraser, *Achieving the 4-Day Work Week: Essays on Improving Productivity Growth in Canada*, 2020, p. 11-18.

Sondés sur la manière dont ils utiliseraient les économies réalisées si le coût (en temps et en argent) de la conformité aux règlements était réduit, les propriétaires d'entreprise ont répondu le plus souvent qu'ils profiteraient du précieux temps ainsi regagné (63 %), augmenteraient les salaires de leurs employés (54 %), investiraient dans l'expansion de leur entreprise (51 %), rembourseraient des dettes (51 %), embaucheraient du personnel (37 %) et réduiraient ou maintiendraient les prix (33 %) (figure 9).

Ces conclusions montrent bien les effets positifs que la réduction de la paperasserie aurait, à court et à long terme, sur la productivité et la croissance économique. Non seulement cette réduction favoriserait le développement des entreprises, mais elle profiterait aussi aux consommateurs. En récupérant des ressources actuellement accaparées par la conformité, les propriétaires d'entreprise pourraient se concentrer sur la croissance, profiter d'un meilleur équilibre travail-vie personnelle et réinvestir dans leur personnel et leurs activités. Ces changements leur permettraient d'augmenter les salaires, d'embaucher davantage, d'investir dans la formation, l'innovation et l'expansion - des éléments qui sont tous essentiels à l'amélioration de la productivité, à la croissance économique et à des niveaux de vie durables²⁶.

Figure 9

Si le coût de la conformité aux règlements était réduit, comment votre entreprise utiliserait-elle les économies réalisées? (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024 (n = 2 598).

²⁶ Laura Jones, « The Drag on Productivity from Excessive Regulation », dans Institut Fraser, Achieving the 4-Day Work Week: Essays on Improving Productivity Growth in Canada, 2020, p. 11-18.

Le fardeau réglementaire par palier de gouvernement et les priorités des PME

Faits saillants de cette section :

- **Les fardeaux réglementaires les plus lourds :**
 - Au fédéral, l'impôt sur le revenu (62 %), les taxes sur la masse salariale (59 %) et la TPS/TVH (58 %) imposent les fardeaux réglementaires les plus lourds.
 - Aux paliers provincial et municipal, l'indemnisation des accidents du travail, la TVP/TVH, les normes du travail et l'impôt foncier arrivent en tête.
- **Priorités des PME**
 - La vaste majorité des propriétaires d'entreprise veulent que la réduction de la paperasserie soit une priorité pour tous les paliers de gouvernement.
 - Les répondants sont peu convaincus par la détermination des gouvernements à agir, en particulier le fédéral (taux de conviction de 6 %) et les provinces hormis l'Alberta (4 % en Colombie-Britannique, 39 % en Alberta).



La réglementation devrait être claire et facile à suivre [...]. Or, on dirait qu'elle est délibérément ambiguë, ce qui crée énormément de travail pour les consultants et les avocats. On serait beaucoup plus compétitifs et productifs si on pouvait consacrer ce temps et cet argent à la croissance de nos activités. Les propriétaires de PME ne demandent qu'à suivre les règles. Facilitez-leur la tâche.

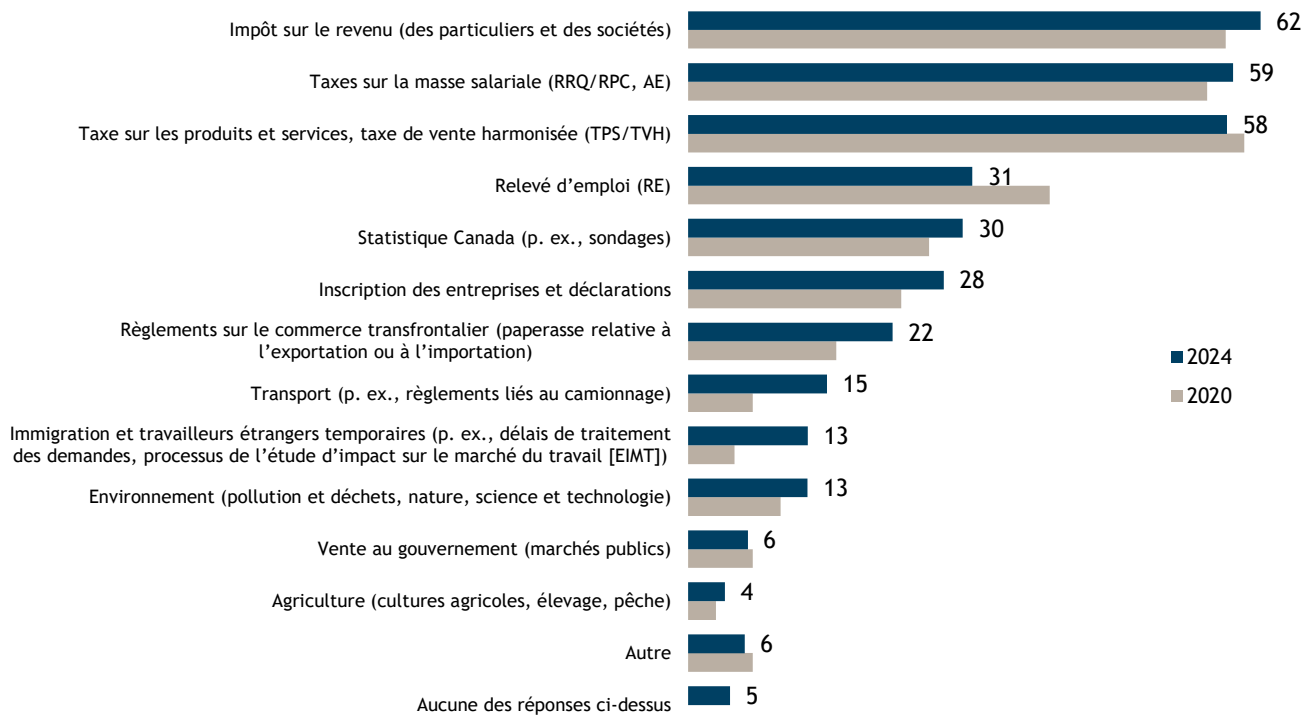
- Propriétaire d'entreprise, Commerce de gros
De 5 à 19 employés
Ontario

Réglementation fédérale

Au fédéral, les exigences de conformité à l'impôt sur le revenu (62 %), aux taxes sur la masse salariale (59 %) et à la TPS/TVH (58 %) sont celles qui imposent les fardeaux les plus lourds. Les catégories arrivant en tête sont les mêmes qu'en 2020; seul leur ordre a changé. Viennent ensuite les relevés d'emploi (31 %, en baisse de 8 points de pourcentage par rapport à 2020), les sondages de Statistique Canada (30 %, en hausse de 4 points) et l'inscription des entreprises et les déclarations (28 %, en hausse de 5 points) (figure 10). La catégorie des règlements sur le commerce transfrontalier a augmenté de 6 points, celle des règlements sur le transport a doublé (passant de 7 % à 15 %) et celle des règlements touchant l'immigration et les travailleurs étrangers temporaires a augmenté de plus du double (passant de 5 % à 13 %).

Figure 10

Les règlements fédéraux imposant le fardeau le plus lourd (% des réponses)



Sources : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024 (n = 2 882) et de 2020 (n = 6 407).

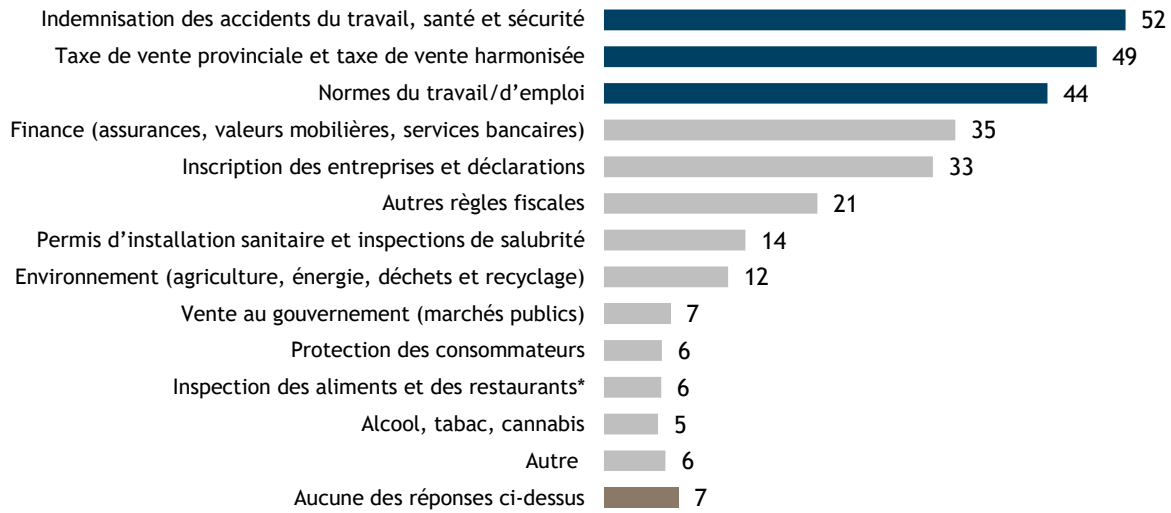
Question : Quels règlements fédéraux imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité?

Réglementation provinciale

Au palier provincial, les exigences de conformité jugées les plus lourdes sont les mêmes qu'en 2020, soit l'indemnisation des accidents du travail et la santé et la sécurité au travail (52 %), la TVP/TVQ/TVH (49 %) et les normes du travail (44 %) (figure 11). Le poids de ces fardeaux est resté à peu près inchangé par rapport à 2020, sauf celui des normes du travail, qui a diminué de 6 points de pourcentage. Par contre, le poids de la réglementation financière a augmenté de 7 points. Les résultats varient quelque peu d'une province à l'autre (annexe C).

Figure 11

Les règlements provinciaux imposant le fardeau le plus lourd (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024 (n = 2 811).

Question : Quels règlements provinciaux imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité?

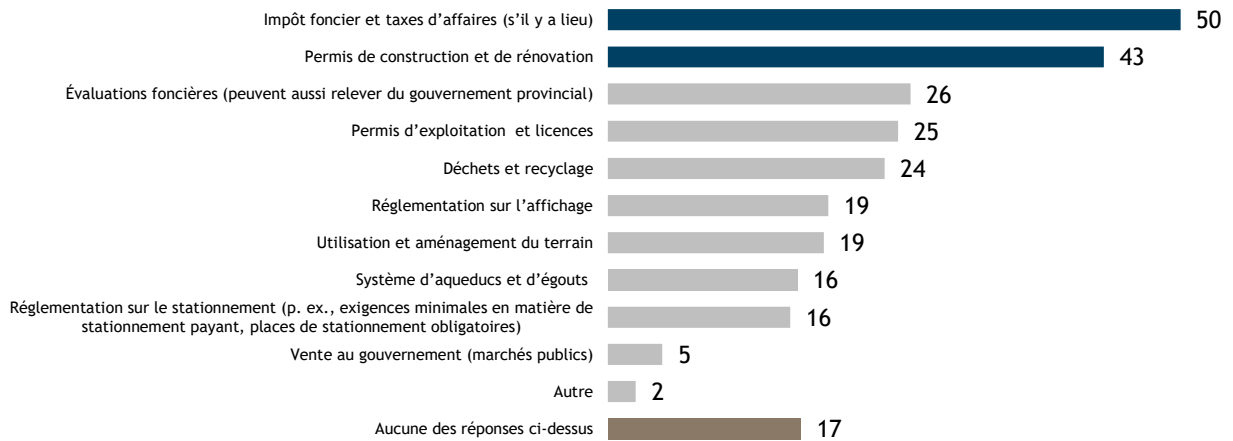
Remarque : * Peut aussi relever de l'administration municipale.

Réglementation municipale

En ce qui concerne la réglementation municipale, les résultats sont semblables à ceux des années précédentes : l'impôt foncier et les taxes d'affaires arrivent toujours en tête (50 %), suivis des permis de construction et de rénovation (43 %) (figure 12). Fait à noter, les règlements sur les aqueducs et les égouts représentaient 16 % de l'ensemble des règlements en 2024 tandis que ceux sur les eaux usées et les émissions atmosphériques représentaient 8 % de l'ensemble des règlements en 2020.

Figure 12

Les règlements municipaux imposant le fardeau le plus lourd (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024 (n = 2 754).

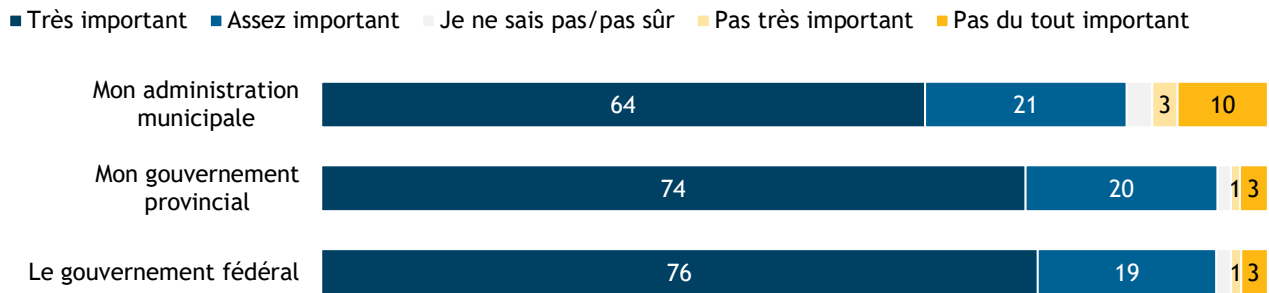
Question : Quels règlements municipaux imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité?

La réduction de la paperasserie reste une grande priorité pour les propriétaires d'entreprise

La réduction de la paperasserie est jugée importante par une forte majorité des propriétaires d'entreprise : plus de 90 % estiment que ce devrait être une priorité des provinces et du gouvernement fédéral et, pour la majorité des répondants, il s'agit d'un enjeu très important. Par ailleurs, 85 % des répondants jugent que ce devrait être une priorité des administrations municipales, et la majorité d'entre eux qualifient cet enjeu de très important (figure 13). Ces pourcentages sont comparables à ceux de 2020 pour tous les paliers de gouvernement. Une chose a cependant changé : les proportions des répondants pour qui la question est « assez importante » ont diminué, et celles des répondants pour qui elle est « très importante » ont augmenté.

Figure 13

La majorité des propriétaires d'entreprise réclament un engagement des gouvernements à réduire la paperasserie (% des réponses)



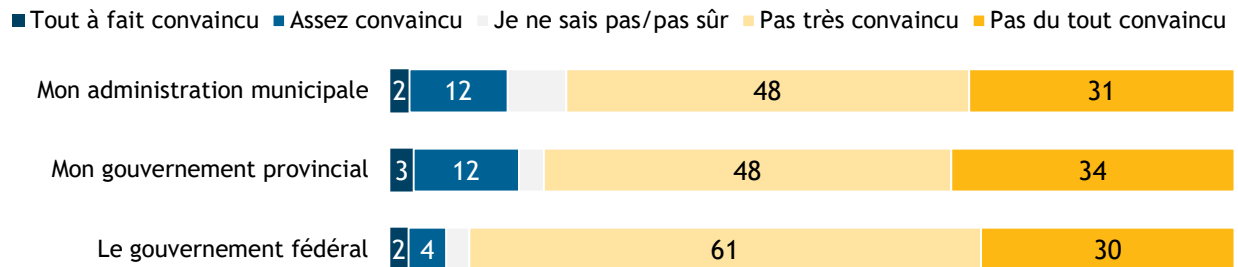
Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024. Municipal : n = 2 729; provincial : n = 2 752; fédéral : n = 2 777.

Question : Dans quelle mesure est-il important pour vous que les paliers de gouvernement suivants s'engagent à réduire la paperasserie, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise?

La plupart des propriétaires d'entreprise doutent de la détermination des gouvernements à réduire la paperasserie. Ils font légèrement plus confiance au gouvernement provincial pour le faire (15 %) qu'à l'administration municipale (14 %) ou au gouvernement fédéral (6 %) (figure 14). Les niveaux de confiance ont fortement baissé depuis 2020, qui s'élevaient à 24 %, 19 % et 15 %, respectivement. C'est un indicateur de plus que les gouvernements de tous les paliers doivent accentuer et concerter leurs efforts pour que les propriétaires d'entreprise, au quotidien, sentent leur fardeau réglementaire s'alléger.

Figure 14

Les entreprises doutent de la détermination des gouvernements à réduire la paperasserie (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024. Municipal : n = 2 732; provincial : n = 2 746; fédéral : n = 2 761.

Question : Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que les paliers de gouvernement suivants sont réellement déterminés à réduire la paperasserie, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise?

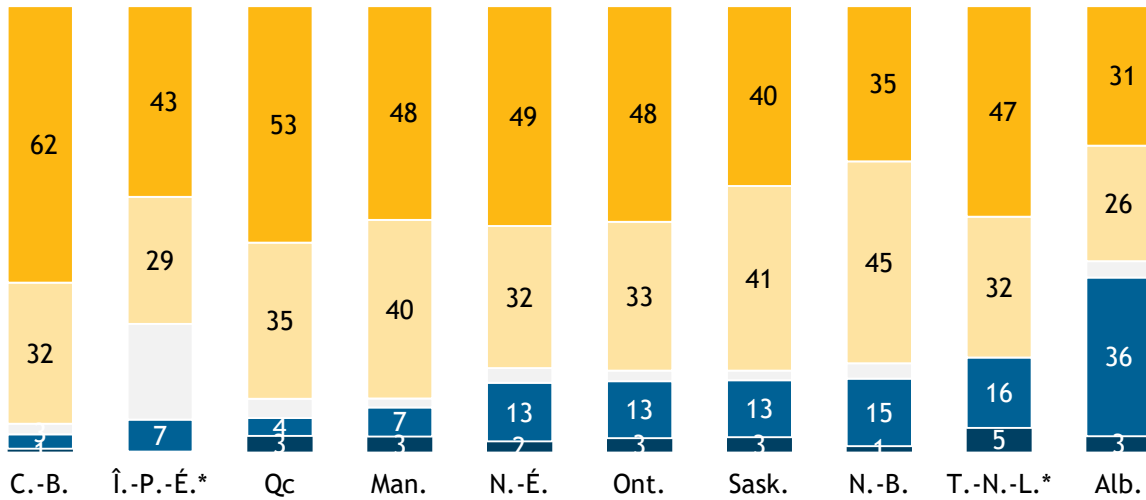
Les propriétaires d'entreprise de l'Alberta (39 %) sont de loin les plus convaincus de la volonté de leur gouvernement provincial de réduire la paperasserie (figure 15). Ceux du Québec et de la Colombie-Britannique sont les moins convaincus de la détermination de leur province (7 % et 4 %, respectivement). Parallèlement, seuls 30 % environ des propriétaires d'entreprise jugent que leur

province comprend l'impact des pressions financières réglementaires et opérationnelles. À cet égard, ceux de l'Alberta sont les plus convaincus (58 %), et ceux du Québec, les moins convaincus (11 %) ²⁷.

Figure 15

Degré de confiance dans la détermination du gouvernement provincial de réduire la paperasserie, par province (% des réponses)

■ Pas du tout convaincu ■ Pas très convaincu ■ Je ne sais pas/pas sûr ■ Assez convaincu ■ Très convaincu



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024 (n = 2 746).

Question : Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que les paliers de gouvernement suivants sont réellement déterminés à réduire la paperasserie, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise?

Remarque : * Les résultats pour l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador reposent sur un échantillon de moins de 40 réponses et doivent être interprétés avec prudence.

²⁷ FCEI, sondage *Votre voix* – octobre 2024, du 10 octobre au 7 novembre 2024 (n = 2 416). Remarque : Ce sondage n'a pas recueilli de données en Colombie-Britannique ni en Saskatchewan, où des processus électoraux étaient en cours.

Réformer efficacement la réglementation

Faits saillants de cette section :

- **Les ingrédients essentiels d'une réforme de la réglementation :**
 - La réduction efficace de la paperasserie repose sur trois piliers : le leadership politique, la responsabilisation et l'imposition de contraintes aux autorités de réglementation.
 - Un engagement des plus hautes instances, la transparence ainsi que le plafonnement des coûts réglementaires et du nombre de règlements (ou règles du « un pour un ») sont essentiels à une réforme produisant des résultats durables.
- **Les priorités des entreprises :**
 - Les propriétaires d'entreprise réclament des règlements rédigés en langage clair (80 %), la réduction du nombre total de règlements (76 %) et l'amélioration du service à la clientèle (73 %).
 - Les appuis massifs à la réduction du nombre de règlements et à l'accélération de la prise de décision montrent bien la nécessité de simplifier les processus.



La paperasserie et les exigences prêtant à confusion sont les choses qui nous causent le plus de frustrations et qui nous prennent le plus de temps. Il faudrait aussi que la paperasserie [pour les projets de construction] soit réduite. Nous travaillons avec le secteur de la construction et devons composer avec des règlements coûteux qui retardent souvent les chantiers inutilement.

- Propriétaire d'entreprise, Services professionnels
Moins de 5 employés
Ontario

Les lois et les règlements ne sont pas clairs, ils laissent place à l'interprétation et manquent vraiment de cohérence. On pourrait presque croire que le gouvernement a voulu semer la confusion pour nous piéger.

- Propriétaire d'entreprise, Commerce de détail
Moins de 5 employés
Saskatchewan

Une réforme de la réglementation qui réduit véritablement la paperasserie tout en préservant des protections essentielles doit comporter trois éléments : un leadership politique, la responsabilisation et l'imposition de contraintes aux autorités de réglementation.

Leadership politique

Pour être efficace et produire des résultats durables, une réforme de la réglementation nécessite un leadership venant des plus hautes instances et un engagement politique se transmettant dans tous les ministères et organismes du gouvernement (y compris les autorités désignées). Cet engagement pris au sommet fixe un objectif commun et garantit que tous travaillent à simplifier les processus réglementaires pour les rendre plus efficaces et moins lourds pour les particuliers et les entreprises.

Responsabilisation en matière de réglementation

Les gouvernements doivent être transparents quant à leurs progrès, pour que le public puisse juger de l'efficacité des mesures prises pour réduire la paperasserie. Les directives et listes de contrôle internes, caractéristiques de bien des réformes, ne suffisent pas. Les personnes qui proposent l'ajout de règlements ne devraient pas pouvoir s'autosurveiller. L'obligation des gouvernements de faire rapport sur les mesures réglementaires devrait être inscrite dans une loi. Le rapport *Paperasserie : Bulletin des provinces* de la FCEI attribue des notes aux gouvernements pour leur responsabilisation en matière de réglementation et peut les aider à obtenir de meilleurs résultats²⁸.

Imposition de contraintes aux autorités de réglementation

Le moyen le plus efficace de réformer la réglementation est peut-être d'imposer des contraintes aux autorités en la matière. Les gouvernements doivent reconnaître que les propriétaires d'entreprise disposent d'une capacité limitée à se conformer à une liste interminable de règles. De même, les gouvernements n'ont qu'une capacité limitée à en assurer le respect. Fixer un plafond au coût de la réglementation empêche le fardeau réglementaire de s'alourdir sans fin. Une telle approche oblige les autorités de réglementation à envisager des solutions de rechange et des compromis, et à prioriser les règlements les plus importants. Ce plafond peut être un objectif de réduction ou de croissance zéro de l'activité réglementaire. La règle du « un pour un », qui veut qu'au moins une exigence réglementaire soit éliminée pour chaque nouvelle exigence imposée, en est un bon exemple. De telles contraintes nécessitent un indicateur général assorti d'une obligation de faire rapport à intervalles réguliers.

Initiatives pour réduire la paperasse et améliorer la conformité réglementaire

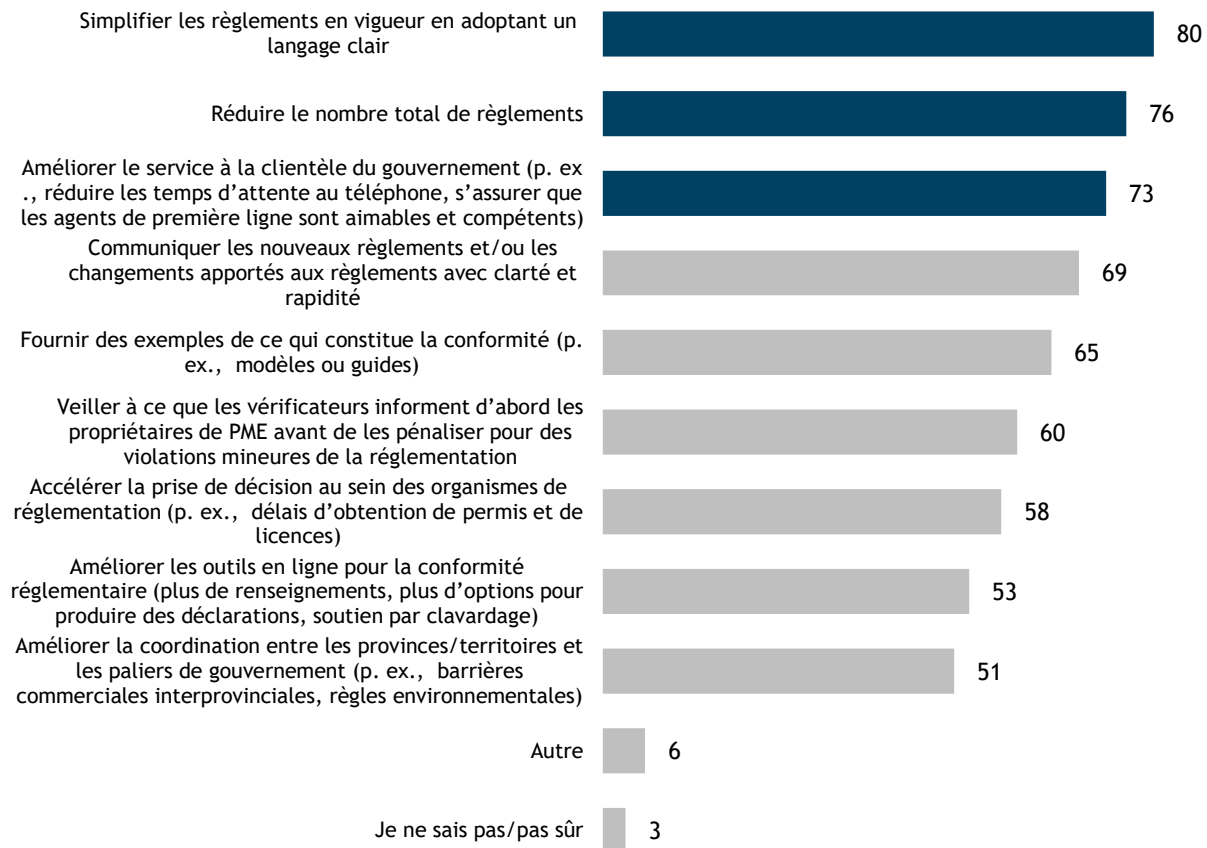
Pour réduire la paperasse et améliorer la conformité réglementaire, les propriétaires d'entreprise réclament des changements pragmatiques et adaptés à leur réalité. Leurs priorités : des règlements rédigés en langage clair (80 %), la réduction du nombre total de règlements (76 %) et l'amélioration du service à la clientèle (73 %) (figure 16). Ces demandes sont intimement liées aux défis que rencontrent beaucoup d'entre eux : 74 % indiquent recevoir des renseignements contradictoires du gouvernement, et seuls 22 % considèrent que les règlements sont présentés dans un langage clair et facile à comprendre (figure C.4, annexe C).

²⁸FCEI, *Paperasserie : Bulletin des provinces* 2024. <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/paperasserie-bulletin-des-provinces>

Depuis 2020, la proportion de répondants souhaitant voir baisser le nombre total de règlements a augmenté de 8 points de pourcentage, ce qui reflète sans doute les frustrations grandissantes que cause la complexité, la portée et le nombre des règlements. De plus, 58 % estiment qu’il faut accélérer la prise de décision au sein des organismes de réglementation — 8 points de pourcentage de plus qu’en 2020 —, ce qui montre bien la nécessité de réduire les délais d’octroi des permis et licences, par exemple, qui ont une incidence directe sur les activités des entreprises.

Figure 16

Quelles mesures aideraient votre entreprise à mieux se conformer à la réglementation (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024 (n = 2 616).

Question : Quelles mesures aideraient votre entreprise à mieux se conformer à la réglementation? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

Conclusions et recommandations

Ces dernières années, les gouvernements du pays ont progressé considérablement vers la responsabilisation en matière de réglementation. Plusieurs provinces mesurent désormais leur fardeau réglementaire, font régulièrement rapport à son sujet et se fixent des cibles de réduction. Les bases sont en place pour la conception d'un cadre réglementaire qui favorise la productivité et la croissance des entreprises et assure des protections essentielles, tout en limitant au minimum les fardeaux superflus. Néanmoins, il faut encore alléger la conformité pour que les entreprises puissent se concentrer sur leur développement et leur efficacité.

Le plan en 10 points ci-dessous propose des moyens à prendre pour améliorer la responsabilisation en matière de réglementation et réduire la paperasserie, au bénéfice de la compétitivité et de la productivité de l'économie canadienne.

Un plan en 10 points pour une réforme efficace de la réglementation

1) Mesurer le fardeau réglementaire

Sans mécanisme de mesure, il ne peut y avoir de véritable responsabilisation. Mais mesurer le fardeau réglementaire n'est pas simple, car le coût de la réglementation est en grande partie dissimulé, indirect ou intangible. Les gouvernements devraient mesurer le fardeau que la réglementation, les politiques et les formulaires imposent tant aux citoyens qu'aux entreprises. Ils devraient aussi mesurer celui qui est imposé par l'ensemble des ministères, organismes et autorités déléguées, pour dresser un portrait complet de la situation.

2) Institutionnaliser le mécanisme de mesure en faisant régulièrement rapport au public à son sujet

Une véritable reddition de comptes nécessite un processus continu de mesure et une surveillance externe. Les aspects mesurés doivent faire l'objet d'un suivi au fil du temps. Idéalement, une loi rendrait obligatoires un mécanisme continu de mesure et des comptes rendus au public. La réglementation doit être transparente et matière à débat au même titre que les impôts ou les dépenses de l'État.

3) Créer un budget pour la réglementation

Les entreprises et les particuliers disposent de ressources limitées en temps et en argent à consacrer à la réglementation. Si les autorités de réglementation veulent que les règles soient respectées, elles doivent reconnaître ces limites et s'imposer des restrictions. Il est proposé notamment d'exiger du gouvernement qu'il élimine une exigence réglementaire chaque fois qu'il en adopte une nouvelle (une sorte de système de plafonnement et d'échange), et qu'il définisse des critères pour juger de la nécessité des nouveaux règlements ou de ceux qui sont déjà en vigueur.

4) Faire de la responsabilisation en matière de réglementation une priorité politique, en nommant un ministre responsable

La réglementation a une grande incidence sur l'économie, mais elle est rarement à l'avant-scène du débat politique. Il faudrait créer un poste de premier plan en la matière (ministre de la responsabilisation ou de la réforme réglementaire). Dans le cas des administrations municipales, un

groupe s'apparentant à un comité permanent devrait réserver des sièges à des élus du conseil municipal afin d'assurer une imputabilité politique.

5) Simplifier la conformité réglementaire et améliorer le service à la clientèle

Les propriétaires d'entreprise et le public en général sont parfaitement en droit de s'attendre à ce que les organismes gouvernementaux leur fournissent des conseils cohérents rapidement et dans un langage clair. Il faut tout faire pour que le langage soit clair et simple, à moins bien sûr que l'intimidation soit le but visé (dans des cas extrêmes de non-conformité, par exemple). Par ailleurs, les gouvernements devraient s'assurer que leurs services à la clientèle répondent aux besoins des propriétaires de PME s'ils ont des questions sur les exigences réglementaires : rapidité du service, qualité et exactitude des renseignements fournis, facilité de compréhension de l'information.

6) Proposer au public des outils permanents pour suggérer des moyens de réduire la paperasserie

Tous les gouvernements devraient proposer des « boîtes à suggestions » virtuelles permettant de signaler des lourdeurs administratives. Ainsi, les ministères seraient informés des difficultés récurrentes, et des problèmes mineurs pourraient être corrigés rapidement.

7) Évaluer soigneusement la nécessité de tout nouveau règlement et prévoir son réexamen

Tout règlement proposé devrait faire l'objet d'un examen minutieux consistant notamment à se demander s'il est nécessaire. On devrait veiller à ce que les parties concernées soient consultées tôt et souvent, et à ce que toute conséquence indésirable du règlement soit prise en compte. Les règlements jugés indispensables devraient avoir des objectifs clairs, et on devrait planifier leur réexamen.

8) Faire preuve de souplesse en matière de conformité, et fournir des principes directeurs et des exemples de ce qui est conforme et non conforme

C'est lorsqu'elle est axée sur les résultats, plutôt que prescriptive, que la réglementation fonctionne le mieux. Elle permet alors aux entreprises de trouver les solutions les plus économiques pour s'y conformer. Il faudrait cependant fournir aux entreprises quelques principes directeurs et des exemples de ce qui est conforme. Les PME les plus petites, en particulier, n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour déterminer quelle option, parmi plusieurs, est la moins coûteuse pour respecter la conformité. Elles doivent avoir la possibilité de se baser sur des grandes lignes et des exemples.

9) Améliorer les outils en ligne

Avoir la possibilité de faire des démarches en ligne peut faire gagner beaucoup de temps. Il est également important que les outils en ligne proposent clairement un moyen d'échanger avec un agent au besoin.

Offrir aux entreprises la possibilité d'envoyer leurs formulaires à partir des logiciels qu'elles utilisent déjà constituerait une grande amélioration. Par exemple, les répondants ont indiqué qu'ils gagneraient un temps considérable s'ils pouvaient effectuer les versements de la TVH et de la TPS à l'ARC au moyen de leur logiciel de comptabilité, ou envoyer les relevés d'emploi à partir de leur logiciel de paie.

10) Renforcer la responsabilisation des autorités de réglementation en leur imposant des échéances et des obligations quant aux communications

Les délais imposés aux propriétaires d'entreprise pour respecter leurs obligations administratives leur laissent souvent une marge de manœuvre très limitée, voire inexistante. À l'inverse, les autorités de réglementation ne se voient généralement pas imposer d'échéances précises pour prendre des décisions ou approuver des permis. Il faut corriger cette asymétrie de sorte que les autorités de réglementation aient aussi des échéances à respecter, et qu'elles subissent aussi des conséquences en cas de retard ou de conseils erronés ou incohérents.

Annexe A : Méthodologie

La FCEI est une organisation non partisane qui représente exclusivement les intérêts de 100 000 PME au Canada. La capacité de recherche de la FCEI est inégalée, puisqu'elle permet la collecte de renseignements concrets et récents auprès de ses membres sur des enjeux qui touchent quotidiennement leur fonctionnement et leurs résultats financiers. À ce titre, la FCEI est une excellente source de renseignements à jour dont les gouvernements peuvent profiter pour élaborer des politiques qui touchent le milieu des petites entreprises canadiennes.

Le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI a été mené du 4 juillet au 8 septembre 2024. En tout, 2 891 personnes de partout au Canada y ont répondu, et le sondage a une marge d'erreur de 1,8 point de pourcentage, 19 fois sur 20.

La FCEI produit délibérément des estimations prudentes destinées à établir ce que la conformité réglementaire coûte minimalement aux entreprises canadiennes. L'impact sur l'ensemble de l'économie du pays englobe cependant de multiples autres facteurs, qui feraient sans doute augmenter beaucoup les estimations s'ils étaient calculés.

L'estimation des coûts de la réglementation à l'échelle nationale a été établie d'après 2 230 réponses, après filtrage et exclusion des valeurs aberrantes. Les éléments suivants ont été mesurés :

- Heures hebdomadaires consacrées aux formalités administratives liées à la conformité à la réglementation et à d'autres activités connexes (lecture, formation, vérification, temps passé avec les comptables et les avocats). Ces coûts seront désignés par **h**.
- Montant annuel des honoraires des professionnels (comptables, avocats, consultants) nécessaires à la mise en conformité avec la réglementation ainsi que des rénovations et de l'équipement justifiés uniquement par la conformité à la réglementation. Ces coûts seront désignés par **f**.
- Coût des ventes perdues à cause de retards ou de restrictions liés à la réglementation. Ces coûts seront désignés par **s**.

L'estimation des coûts de la réglementation au Canada a été calculée à partir des données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) réalisée par Statistique Canada en 2023, laquelle porte sur les documents administratifs sur la paie (T4). Pour estimer le nombre total d'employés au Canada, les données de l'EERH ont été utilisées en conjonction avec celles de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2023. L'EERH concerne uniquement les entreprises comptant des employés, tandis que l'EPA englobe les travailleurs autonomes sans entreprise constituée en société ainsi que les travailleurs autonomes avec entreprise constituée en société, mais sans employés²⁹. Pour tenir compte des travailleurs autonomes n'ayant pas d'entreprise constituée en société (avec ou sans aide rémunérée), nous avons utilisé les données de l'EPA. Bien que l'EPA comprenne des données sur les employés, nous avons préféré nous reporter à l'EERH, car elle contient des données plus fiables sur les revenus et l'emploi. Nous supposons aussi que tous les travailleurs autonomes n'ayant pas une

²⁹ Statistique Canada, Guide de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail, 28 mars 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/72-203-g/72-203-g2024001-fra.htm>. Consulté le 6 novembre 2024.

entreprise constituée en société appartiennent à la première catégorie de taille (moins de 5 employés), étant donné que la plupart des entreprises non constituées en société sont soit des entreprises individuelles, soit des sociétés de personnes. Comme dans les éditions antérieures du rapport, nous avons exclu les travailleurs autonomes avec entreprise constituée en société, mais sans employés. Ainsi, la méthodologie est constante d'un rapport à l'autre et il est possible de comparer les coûts totaux de diverses années.

Les taux de salaire horaires - désignés par w - des employés canadiens sont calculés d'après les données de l'EERH et de l'EPA. Les taux horaires des employés du secteur privé se basent sur les gains hebdomadaires moyens de l'EERH selon la taille de l'entreprise et le nombre moyen d'heures travaillées par semaine (pour tous les emplois) de l'EPA par province. Les données de l'EERH pour les secteurs d'activité considérés comme appartenant principalement au secteur public (services publics, éducation, santé, administration publique) ont été exclues.

L'équation de base utilisée pour calculer le coût total annuel de la réglementation pour les entreprises de notre échantillon est la suivante :

Heures (h) × salaires hebdomadaires (w) × 52 + honoraires professionnels et dépenses nécessaires (f) + coût net des ventes perdues (s).

Nous avons estimé que les employés et les employeurs consacrent chaque semaine au moins une heure à la paperasserie, et que le nombre total d'heures consacrées à la paperasserie par employé est inférieur à 30 par semaine.

Nous avons divisé par 2 les dépenses nécessaires engagées au cours des deux dernières années pour obtenir les dépenses nécessaires par année. Les honoraires professionnels et les dépenses en équipement ont été limités pour être égaux ou inférieurs à 10 000 \$ et à 6 000 \$, respectivement, par employé et par année. Au sujet du coût des retards liés à la réglementation, 39,0 % des répondants au sondage de la FCEI ont rapporté des répercussions mineures sur les ventes (pertes de 5 % ou moins pour les ventes hebdomadaires) et 17,5 % ont rapporté des répercussions majeures (pertes de 6 % ou plus pour les ventes hebdomadaires), ce qui donne une marge des ventes perdues de 2,0 %. Nous avons calculé le coût net des ventes perdues à cause de retards liés à la réglementation en multipliant la marge des ventes perdues (issue des résultats du sondage) par les salaires annuels payés aux employés des entreprises sondées, et par le ratio « total national des bénéfices nets ou pertes nettes/total des dépenses de main-d'œuvre » pour 2022, tiré de l'enquête *Statistiques financières et fiscales des entreprises* de Statistique Canada³⁰.

L'échantillon du sondage a été divisé en cinq catégories. Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

n_1 = moins de 5 employés

n_2 = 5 à 19 employés

n_3 = 20 à 49 employés

³⁰ Statistique Canada, Tableau 33-10-0498-01, Éléments du bilan financier et des statistiques fiscales des entreprises, avec certains ratios financiers, total pour toutes les branches d'activités. Consulté le 23 août 2024.

n_4 = 50 à 99 employés

n_5 = 100 employés ou plus

Nous pouvons ainsi estimer le coût de la réglementation par employé (CE) selon la taille des entreprises en utilisant l'équation générale suivante :

$$CE = \sum [(h_{ij} \times w_{ij}) \times 52 + f_{ij} + s_{ij}] / \sum e_{ij}$$

Où :

i = la i^{e} entreprise sur un total de 2 230

j = la j^{e} catégorie de taille de l'entreprise sur un total de 5 catégories

h_{ij} = les heures hebdomadaires consacrées aux formalités administratives dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

w_{ij} = le taux de salaire horaire moyen dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

f_{ij} = le montant annuel consacré aux honoraires professionnels et aux dépenses nécessaires liées à la conformité à la réglementation dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

s_{ij} = le coût net annuel des ventes perdues pour l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

e_{ij} = le nombre d'employés dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

Afin de déterminer le coût total pour toutes les entreprises canadiennes, nous avons multiplié le coût national par employé pour chaque catégorie de taille d'entreprise (CE) par le nombre total d'employés au Canada travaillant pour des entreprises de cette taille. Nous avons additionné les coûts des règlements pour les cinq catégories de taille afin d'obtenir une estimation du coût total (CT).

$$CT = \sum (CE_j \times N_j)$$

Où :

j = la j^{e} catégorie de taille de l'entreprise sur un total de 5 catégories

CE_j = coût de la réglementation par employé pour la catégorie j

N_j = nombre total d'employés au Canada qui travaillent pour des entreprises de catégorie j

Les coûts totaux de la réglementation à l'échelle provinciale ont été calculés de manière semblable, en utilisant les coûts provinciaux par employé pour chaque taille d'entreprise. Cependant, dans les cas où nous ne disposons pas de données suffisantes (moins de 20 répondants) pour une catégorie de taille d'entreprise, les coûts nationaux ont été utilisés au lieu des coûts provinciaux par employé. Les chiffres de l'emploi à l'échelle provinciale pour des secteurs donnés ont dû faire l'objet d'une estimation en raison de la suppression de données dans l'EERH.

Traitement de l'inflation

Le coût total de la réglementation pour 2014, 2017 et 2020 a été converti en dollars de 2024 d'après l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel publié par Statistique Canada (Tableau 18-10-0005-01, consulté le 23 août 2024). À l'échelle provinciale et nationale, les mesures de l'IPC pour 2024 ont été estimées d'après les valeurs mensuelles moyennes publiées pour la période allant de janvier à juillet (Tableau 18-10-0004-01, consulté le 23 août 2024).

Changements à la méthodologie

Limites relatives aux honoraires professionnels et aux dépenses

- Rapport de 2020 : Les limites ont été fixées à 5 000 \$ ou moins par employé et par année.
- Rapport de 2024 : Nous avons modifié les limites pour les fixer à 10 000 \$ pour les honoraires professionnels et à 6 000 \$ pour les dépenses en équipement, par employé et par année. Ce changement a été apporté pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation des coûts médians.

Dépenses nécessaires

- Rapport de 2020 et des années antérieures : Les questions sur les dépenses nécessaires, les honoraires professionnels et les retards liés à la réglementation (perte de ventes hebdomadaires) couvraient les trois dernières années, et nous divisons les sommes obtenues par trois pour obtenir les coûts annualisés.
- Rapport de 2024 : Les mêmes questions couvraient les deux dernières années, et nous avons divisé les sommes obtenues par deux pour obtenir les coûts annualisés. Nous avons apporté ce changement pour obtenir une estimation plus exacte des coûts courants.

Changements concernant les sources des données

- Les séries de données de l'enquête *Statistiques financières et fiscales des entreprises* de Statistique Canada sur lesquelles reposaient les éditions antérieures du rapport ont été archivées en 2021 et remplacées par de nouvelles séries. Pour que la méthodologie reste cohérente, nous avons remplacé les anciennes valeurs par leurs équivalents des nouvelles séries. Par exemple, la valeur « salaires, traitements et avantages sociaux des employés » a été remplacée par « total des dépenses de main-d'œuvre », et la valeur « bénéfice net » est devenue « bénéfices nets ou pertes nettes ». Bien que les remplacements entraînent certaines variations notables, ils fournissent l'approximation la plus à jour (2022) des variables antérieures, les séries de données les plus récentes disponibles de la série archivée remontant à 2019.

Autres remarques

Comme l'estimation des coûts à l'échelle provinciale se base sur les coûts provinciaux par employé et les chiffres de l'emploi provincial, la somme des coûts provinciaux ne correspond pas à l'estimation des coûts à l'échelle nationale. Les estimations provinciales ont donc été ajustées proportionnellement afin de rectifier cette situation. Bien que les territoires ne soient pas présentés séparément, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon ont été inclus dans l'estimation des coûts à l'échelle nationale.

Il existe évidemment des coûts supplémentaires liés à la conformité réglementaire, mais ceux-ci sont difficiles à quantifier. Comme le présent rapport ne traite pas de ces coûts supplémentaires, l'estimation des coûts à l'échelle nationale peut être considérée comme prudente. Si les coûts supplémentaires non inclus dans le calcul l'étaient, ils augmenteraient encore plus les estimations actuelles. Par exemple, les coûts liés aux pertes d'innovation, de productivité et d'activité économique dues à une réglementation excessive et inefficace ne sont pas mentionnés dans ce rapport, mais ils alourdiraient considérablement la facture du fardeau réglementaire.

Annexe B : Sondage

Sondage 2024 sur la réglementation et la paperasserie

Survey intro: Le fardeau réglementaire comprend le temps et l'argent dépensés pour observer les règlements du gouvernement (p. ex., essayer de comprendre quels règlements concernent votre entreprise, remplir des questionnaires, payer des comptables et des consultants externes, se soumettre à des vérifications et à des inspections). La paperasserie englobe la réglementation excessive (p. ex., des règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires) ainsi que l'inefficacité du service à la clientèle des divers paliers de gouvernement. En répondant à ce sondage, vous nous aiderez à continuer de montrer aux gouvernements qu'il est important de réduire la paperasserie.

Vos réponses demeureront strictement confidentielles et ne seront publiées que sous forme globale.

La réglementation des 3 paliers de gouvernement

Question 1 intro: Les questions suivantes sont axées sur le fardeau de règlements imposé à votre entreprise par le gouvernement fédéral, votre province et votre municipalité.

1. Quels règlements **fédéraux** imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

- Taxes sur la masse salariale (RRQ/RPC, AE)
- Relevé d'emploi (RE)
- Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- Impôt sur le revenu (des particuliers et des sociétés)
- Règlements sur le commerce transfrontalier (paperasse relative à l'exportation ou à l'importation)
- Agriculture (cultures agricoles, élevage, pêche)
- Immigration et travailleurs étrangers temporaires (p. ex., délais de traitement des demandes, processus de l'étude d'impact sur le marché du travail [EIMT])
- Environnement (pollution et déchets, nature, science et technologie)
- Transport (p. ex., règlements liés au camionnage)
- Inscription des entreprises et déclarations
- Statistique Canada (p. ex., sondages)
- Vente au gouvernement (marchés publics)
- Autre (préciser)
- Aucune des réponses ci-dessus (ne peut être combiné)

2. Quels règlements **provinciaux** imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

- Normes du travail/d'emploi
- Indemnisation des accidents du travail, santé et sécurité au travail
- Inscription des entreprises et déclarations
- Taxe de vente provinciale et taxe de vente harmonisée (TVP/TVQ/TVH)
- Autres règles fiscales
- Protection des consommateurs
- Permis d'installation sanitaire et inspections de salubrité
- Environnement (agriculture, énergie, déchets et recyclage)
- Finance (assurances, valeurs mobilières, services bancaires)
- Alcool, tabac, cannabis
- Inspection des aliments et des restaurants (peut aussi relever de l'administration municipale)
- Vente au gouvernement (marchés publics)
- Autre (préciser)
- Aucune des réponses ci-dessus (ne peut être combiné)

3. Quels règlements **municipaux** imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

- Permis d'exploitation et licences
- Permis de construction et de rénovation
- Réglementation sur le stationnement (p. ex., exigences minimales en matière de stationnement payant, places de stationnement obligatoires)
- Déchets et recyclage
- Système d'aqueducs et d'égouts
- Évaluations foncières (peuvent aussi relever du gouvernement provincial)
- Utilisation et aménagement du terrain
- Réglementation sur l'affichage
- Impôt foncier et taxes d'affaires (s'il y a lieu)
- Vente au gouvernement (marchés publics)
- Autre (préciser)
- Aucune des réponses ci-dessus (ne peut être combiné)

4. Dans quelle mesure est-il **important** pour vous que les paliers de gouvernement suivants s'engagent à réduire la **paperasserie**, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise?
(Sélectionner une réponse par ligne)

		Très important	Assez important	Pas très important	Pas du tout important	Je ne sais pas/pas sûr
Le gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon gouvernement provincial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon administration municipale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Dans quelle mesure êtes-vous **convaincu** que les paliers de gouvernement suivants sont réellement déterminés à réduire la **paperasserie**, notamment les règlements inutiles imposés à votre entreprise?
(Sélectionner une réponse par ligne)

		Tout à fait convaincu	Assez convaincu	Pas très convaincu	Pis du tout convaincu	Je ne sais pas/pas sûr
Le gouvernement fédéral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon gouvernement provincial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon administration municipale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Compte tenu de tous les règlements applicables à votre entreprise (normes du travail, taxes et impôts, SST, règlements sectoriels, etc.), **combien d'heures par semaine votre personnel et vous-même passez-vous habituellement** à : (Entrer un nombre d'heures approximatif par semaine)

		Heures/semaine
a. Remplir des formulaires et de la documentation gouvernementale?	<input type="text"/>	<input type="text"/>
b. Assurer la conformité de votre entreprise à la réglementation en vigueur (consultation des règlements, formation, vérification, administration, temps passé avec des comptables et des avocats)?	<input type="text"/>	<input type="text"/>

7. À combien s'élèvent **habituellement** les frais de logiciel comptable et les honoraires professionnels (comptables, avocats, consultants) que vous payez **chaque année** pour assurer la conformité de votre entreprise à la réglementation?
(Entrer la somme approximative en \$ dépensée par année)

, , ,00 \$

8. Quelle somme avez-vous dépensée ces **2 dernières années** pour acheter de l'équipement spécial, faire des renouvellements, etc. uniquement pour que votre entreprise soit conforme à la réglementation?

(Entrer la somme approximative en \$ dépensée au cours des 2 dernières années)
 , , ,00 \$

9. Quel impact les retards causés par les règlements (délai d'obtention des permis, etc.) ont-ils eu sur votre entreprise au cours des **2 dernières années**?
(Sélectionner une réponse par ligne)

- Aucun impact ou aucun retard
- Impact minime (pertes de 5 % ou moins sur mes ventes hebdomadaires)
- Impact important (pertes de 6 % ou plus sur mes ventes hebdomadaires)

10. Quel pourcentage approximatif du fardeau administratif imposé à votre entreprise les 3 paliers de gouvernement pourraient-ils réduire, simplifier ou éliminer sans compromettre l'intérêt public (p. ex., objectifs en matière de SST, d'environnement, etc.)?
(Veuillez inscrire un pourcentage approximatif)

%

11. Quelles mesures aideraient votre entreprise à mieux se conformer à la réglementation?
(Sélectionner toutes les réponses pertinentes)

- Simplifier les règlements en vigueur en adoptant un langage clair
- Communiquer les nouveaux règlements et/ou les changements apportés aux règlements avec clarté et rapidité
- Fournir des exemples de ce qui constitue la conformité (p. ex., modèles ou guides)
- Réduire le nombre total de règlements
- Améliorer le service à la clientèle du gouvernement (p. ex., réduire les temps d'attente au téléphone, s'assurer que les agents de première ligne sont aimables et compétents)
- Accélérer la prise de décision au sein des organismes de réglementation (p. ex., délais d'obtention de permis et de licences)
- Améliorer les outils en ligne pour la conformité réglementaire (plus de renseignements, plus d'options pour produire des déclarations, soutien par clavardage)
- Veiller à ce que les vérificateurs informent d'abord les propriétaires de PME avant de les pénaliser pour des violations mineures de la réglementation
- Améliorer la coordination entre les provinces/territoires et les paliers de gouvernement (p. ex., barrières commerciales interprovinciales, règles environnementales)
- Autre (préciser)
- Je ne sais pas/pas sûr (ne peut être combiné)

12. Si le coût (en termes de temps et d'argent) de la conformité aux règlements était réduit, comment votre entreprise utiliserait-elle probablement les économies réalisées?
(Sélectionner toutes les réponses pertinentes)
- Augmenter les salaires et améliorer les avantages sociaux des employés
 - Donner plus de formation aux employés
 - Embaucher des employés
 - Investir dans de l'équipement ou prendre de l'expansion
 - Convertir les économies en bénéfices
 - Accorder plus de dons d'argent à des organismes de bienfaisance
 - Réduire les prix
 - Réduire la dette
 - Avoir plus de temps (p. ex., pour développer nos activités, améliorer l'équilibre travail/vie personnelle)
 - Autre (préciser)
 - Je ne sais pas/pas sûr (ne peut être combiné)

13. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants?
(Sélectionner une réponse par ligne)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas/sans objet
L'excès de règlements réduit considérablement la productivité de mon entreprise et sa capacité de croissance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'excès de règlements ajoute un stress important dans ma vie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je ne conseillerais pas à la prochaine génération de lancer une entreprise à cause du fardeau réglementaire actuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trop souvent, le gouvernement crée des règlements qui tiennent davantage compte des grandes entreprises que des petites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les formulaires, documents et sites Web du gouvernement sont présentés dans un langage clair et facile à comprendre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il m'arrive de recevoir des renseignements contradictoires du gouvernement (p. ex., d'agents différents, ou d'un agent et d'un site Internet)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14. Dans votre entreprise, quelle est la **principale** personne chargée de tenir vos livres comptables pour s'assurer qu'ils respectent toutes les exigences administratives (p. ex., gestion des dépenses, enregistrement des ventes, indemnisation des accidents du travail, déclarations de taxes (TVH/TPS/TVQ), paie, etc.)?
(Sélectionner une réponse par ligne)
- Le ou les propriétaires et/ou une personne qui n'est pas comptable de métier (p. ex., un membre de la famille, un employé)
 - Un comptable professionnel recruté à l'interne ou à l'externe
 - Autre (préciser)
 - Je ne sais pas/pas sûr

(Commentaires finaux)
Avez-vous des commentaires à partager? Les expériences positives ou négatives que vous avez eues avec des règlements ou des organismes de réglementation (p. ex., simplification des processus, inspecteurs, vérificateurs, etc.), par exemple, nous sont très utiles lorsque nous rencontrons des représentants du gouvernement.

Pouvons-nous vous contacter au sujet de vos réponses?
 Pour nous donner votre autorisation, veuillez cocher cette case.

Pop-ups :
Paperasserie : La paperasserie englobe aussi bien la réglementation excessive et inutile (p. ex., des règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires) que l'inefficacité du service à la clientèle des divers paliers de gouvernement.

Annexe C : Autres données

Tableau C.1

Coût de la réglementation par province en 2014, 2017, 2020 et 2024 (en millions, dollars de 2024)

	2014	2017	2020	2024	Variation en pourcentage (de 2020 à 2024)
Colombie-Britannique	6 719	6 584	7 334	8 313	13,3
Alberta	5 875	5 469	5 446	5 856	7,5
Saskatchewan	1 402	1 367	1 275	1 548	21,5
Manitoba	1 555	1 453	1 469	1 571	7,0
Ontario	18 988	18 525	17 710	20 445	15,4
Québec	10 295	8 518	9 708	10 908	12,4
Nouveau-Brunswick	820	810	761	874	14,9
Nouvelle-Écosse	1 061	1 001	998	1 225	22,8
Île-du-Prince-Édouard	170	176	187	226	21,0
Terre-Neuve-et-Labrador	628	538	480	524	9,1
Canada	47 496	44 459	45 358	51 491	13,5

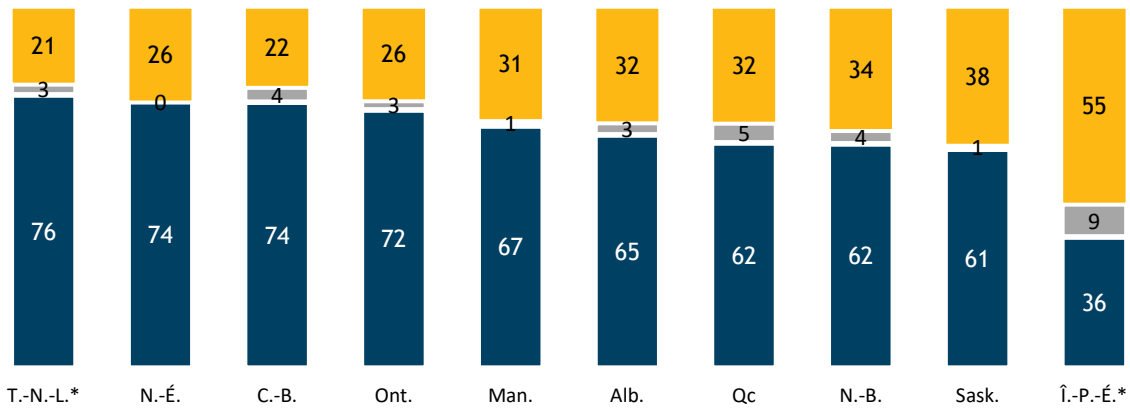
Sources : Les calculs sont basés sur les sondages sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisés en 2014 (n = 6 644), en 2017 (n = 5 838), en 2020 (n = 4 603) et en 2024 (n = 2 230) ainsi que sur les données de Statistique Canada.

Remarque : Le coût de la réglementation pour les territoires n'est pas ventilé, mais il est compris dans le total pour le Canada.

Figure C.1

Je ne conseillerais pas à la prochaine génération de lancer une entreprise à cause du fardeau réglementaire actuel, par province (% des réponses)

■ NET D'accord ■ Je ne sais pas/sans objet ■ NET Désaccord



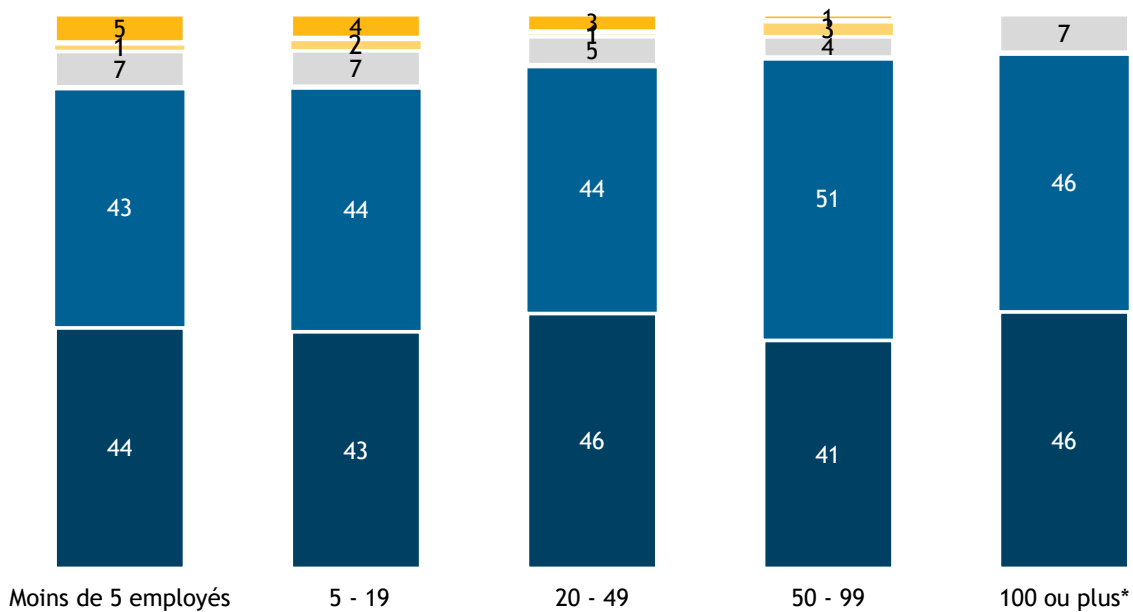
Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2040 (n = 2 545).

Remarque : * Les résultats pour l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador sont fondés sur un échantillon de moins de 40 réponses et doivent être interprétés avec prudence.

Figure C.2

La réglementation excessive réduit de beaucoup la productivité de mon entreprise et sa capacité de croissance (selon la taille de l'entreprise) (% des réponses)

■ Tout à fait d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Je ne sais pas/pas sûr ■ Plutôt en désaccord ■ Pas du tout d'accord

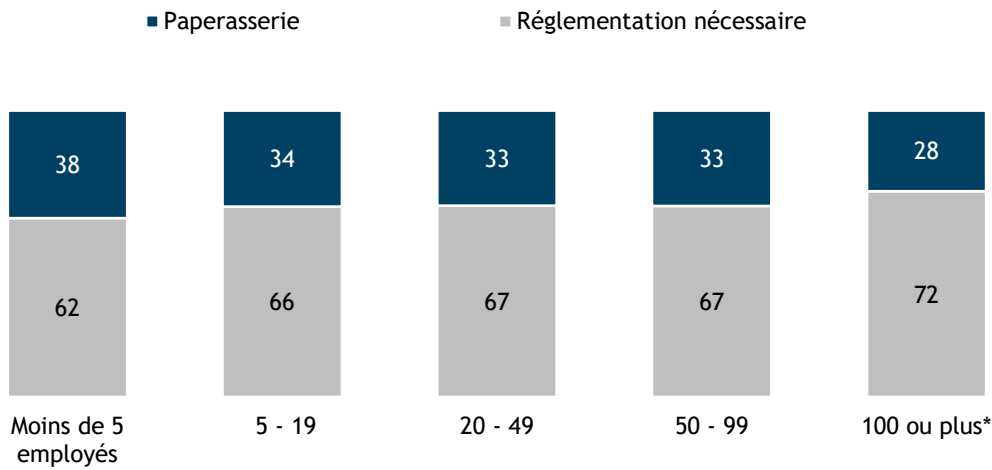


Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024 (n = 2 552).

Remarque : * D'après un échantillon de moins de 40 réponses; à interpréter avec prudence.

Figure C.3

Proportion de la réglementation assimilée à de la paperasserie, selon la taille de l'entreprise



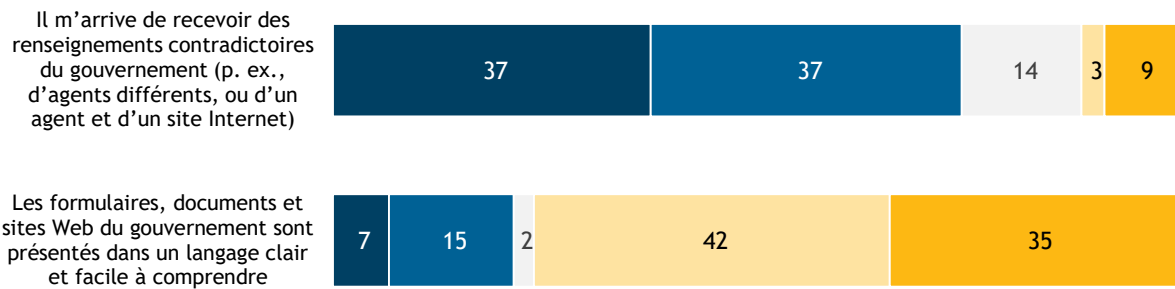
Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024 (n = 1 622).

Remarque : * D'après un échantillon de moins de 40 réponses; à interpréter avec prudence.

Figure C.4

Amélioration du service à la clientèle du gouvernement

■ Tout à fait d'accord ■ Plutôt d'accord ■ Je ne sais pas/pas sûr ■ Plutôt en désaccord ■ Pas du tout d'accord



Source : FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie de 2024. Premier sujet : n = 2 546; deuxième sujet : n = 2 549.

